



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Haut Val
de Sèvre**

Communauté de Communes

**CONTRAT TERRITORIAL
DE RELANCE ET DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
pour le Territoire Haut Val de Sèvre**

Août 2021

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire Haut Val de Sèvre

ENTRE

La Communauté de communes Haut Val de Sèvre- 7, bld de la Trouillette

79 400 SAINT MAIXENT L'ECOLE

Représentée par Daniel JOLLIT, Président autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21 juillet 2021,

Ci-après désigné par le territoire Haut Val de Sèvre

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Emmanuel AUBRY, Préfet des Deux Sèvres

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Haut Val de Sèvre autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement sur le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Le territoire **Haut Val de Sèvre** et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

1.1. Présentation du territoire Haut Val de Sèvre

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a été créée officiellement le 1er janvier 2014. Elle regroupe les anciennes Communautés de Communes Arc en Sèvre et Val de Sèvre ainsi que les communes d'Avon et Salles, soit 19 communes. Elle compte environ 31 000 habitants.

Situé à mi-distance de Poitiers et de La Rochelle, le territoire du Haut Val de Sèvre est desservi par deux autoroutes (A10 et A83), la RD 611 ainsi qu'une ligne TGV. Il se trouve à égale distance de Bordeaux, Nantes et Tours. La gare TGV de Saint-Maixent-l'École positionne le territoire à 2h15 de Paris et 2h45 de Bordeaux.

Un territoire organisé en pôles

La Communauté de communes Haut Val de Sèvre est un territoire rural et périurbain structuré autour de 3 pôles principaux : Saint-Maixent-l'École au centre, La Crèche à l'ouest et Pamproux à l'est.

Saint-Maixent-l'École et La Crèche sont les seules communes du territoire à dépasser les 5 000 habitants. Alors que Saint-Maixent-l'École concentre les principaux services administratifs et publics, La Crèche est valorisée grâce à son activité économique. Pamproux n'est pas le troisième pôle en termes de poids démographique mais grâce à son niveau d'équipement et d'activité économique.

Une situation démographique contrastée sous influence des aires urbaines environnantes

Le territoire connaît une population croissante sur le long terme supportée par un solde naturel et migratoire positif révélateur d'une attractivité du territoire. Les habitants du Haut Val de Sèvre s'installent pour du long terme.

La dynamique démographique du territoire présente toutefois des disparités avec une évolution positive de la population plus particulièrement sur les communes les plus à l'Ouest et le long de la RD611 en lien avec la proximité de l'agglomération niortaise. La population nouvelle est majoritairement constituée d'urbains à la recherche d'un foncier moins cher et d'un cadre de vie plus agréable à proximité du bassin d'emploi niortais.

Concernant la composition familiale, on observe une représentation importante du nombre de couples avec enfant (> à 30% des ménages) mais il faut souligner le nombre de familles monoparentales en forte augmentation. De même, si la proportion des moins de 20 ans et des plus de 60 ans est comparable (25% de la population) sur l'ensemble du territoire, il est important d'identifier que les jeunes sont bien représentés dans la part des 0-14 ans mais que le taux des 15-25 ans est en diminution (entre 2007 et 2017) lié entre autres à l'absence de proposition d'études supérieures et de logement adapté au 1er emploi.

On constate une croissance des populations seniors (+ 10 points sur l'indice de vieillissement) soulignant l'attractivité du territoire auprès des ménages retraités. Toutefois, il faut noter que ce vieillissement de la population est particulièrement sensible sur l'Est du territoire.

D'un point de vue démographique, trois indicateurs imposent une plus grande vigilance :

- La ville de St Maixent l'École accueille une population fragile importante
- Les communes de Cherveux, St Martin de St Maixent et St Maixent l'École accueillent une proportion élevée de familles monoparentales
- La commune de Pamproux observe une fragilité de sa jeunesse.

Une activité économique dynamique mais des secteurs phares en tension sur le recrutement

Le territoire possède de belles zones d'activités permettant de développer l'emploi sur le territoire. L'emploi est prédominant dans les services publics et parapublics avec une concentration sur la Commune de Saint-Maixent-l'École (administration, enseignement, santé et action social). Les secteurs d'activités tels que l'industrie, l'agroalimentaire, le transport et la logistique sont prédominants et des entreprises d'envergure nationale, voire internationale sont installées sur l'ensemble du territoire. De ce fait, le taux de chômage est globalement faible (de l'ordre de 6%) mais plusieurs métiers présentent une forte tension sur le recrutement. Les secteurs de l'artisanat et de l'agriculture sont à conforter et à accompagner dans le cadre de la reprise et de la création d'activité.

On peut aussi noter une forte disparité de la structure socio-professionnelle, les communes de l'Ouest concentrant une forte proportion de cadre et profession intellectuelle ce qui entraîne une hétérogénéité des niveaux de vie. Des fragilités sociales locales sont également présentes : précarité de certains emplois, problématique de mobilité, isolement.

Si ces caractéristiques démographiques, sociales et économiques mettent en évidence le dynamisme du territoire et ses atouts, elles imposent aussi une vigilance pour répondre aux besoins de la population tant en matière d'équipement, de services, de logement mais aussi de cohésion sociale en tenant compte des disparités géographiques.

1.2. Documents cadres du territoire Haut Val de Sèvre

Afin de guider son action, le territoire Haut Val de Sèvre a été amené au cours de ces dernières années à se doter de documents-cadres et de politiques sectorielles (cf. en annexe 1 et 2 les compétences de la communauté de communes et les objectifs détaillés de chaque document cadre).

L'ensemble de ces outils, en cours d'actualisation pour certains, de mise en œuvre pour d'autres ont un objectif commun : proposer aux habitants un territoire attractif doté des services nécessaires au quotidien en s'adressant à toutes les catégories de population.

Une liste de ces documents-cadres et de leur objectif principal vous est détaillée ci-après :

Schéma de cohérence territoriale

Approuvé le 17 octobre 2013, il définit la politique d'aménagement et de développement durable du territoire sur les 10 à 15 ans à venir. Cette étude s'est accompagnée d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) afin d'intégrer dans le Schéma de Cohérence Territoriale les enjeux environnementaux et énergétiques.

Plan Local Urbanisme Intercommunal

Approuvé le 29 janvier 2020, il est la déclinaison des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale à une échelle parcellaire. Il détermine les conditions d'aménagement et d'occupation des sols selon trois grands axes :

- Un territoire structuré et cohérent ;
- Un territoire mettant en avant ses atouts pour valoriser son cadre de vie ;
- Un territoire engagé dans la transition énergétique.

Plan Climat Air Energie Territorial

Approuvé le 27 novembre 2019, le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces évolutions. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités. Au travers de ce document, les élus se sont fixé l'objectif d'un Territoire à Energie POSitif (TEPOS) à l'horizon 2050, soit de produire autant, voire plus, d'énergie renouvelable qu'il ne consomme d'énergie fossile. Pour ce faire, il définit un plan d'actions permettant de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, et d'augmenter la production en énergie renouvelable.

Projet social de territoire

Orienter l'action sociale à destination du plus grand nombre en renforçant la coordination avec leurs partenaires locaux et départementaux et développer une offre de service à destination des seniors pour lutter contre l'isolement.

Convention Territoriale Globale de services aux familles (avec la CAF et la MSA)

Faciliter le soutien et le développement de l'offre de service à destination de l'enfance, de la jeunesse et du bien-vivre ensemble. Cette convention 2019-2022 a pour ambition de faciliter le développement des partenariats entre les divers acteurs du territoire. Un réseau Jeunesse et un réseau Parentalité ont vu le jour et permettent la mise en œuvre d'actions concertées.

Développement de l'éducation artistique et culturelle

Renforcer l'équité, la solidarité territoriale et la démocratisation de l'accès à l'art et à la culture au service des enfants, dès la petite enfance, des adolescents et de leurs familles et de développer des projets inclusifs pour les publics fragilisés et des projets éducatifs intergénérationnels et sociaux.

Contrat local de santé 2018-2022 en partenariat avec l'ARS et la Communauté de communes Mellois en Poitou

Développer une ingénierie locale en santé pour coordonner et faciliter l'accès aux soins et aux droits pour tous les habitants du territoire et en particulier les personnes âgées et vulnérables.

Outre le développement de multiples actions de prévention (lutte contre le tabac, lutte contre l'ambrosie, participation à « octobre rose », sensibilisation de la jeunesse...) et le développement de partenariat pour faciliter l'accès aux droits, le territoire a lancé depuis 2020 des réunions de concertation avec les professions libérales en particulier sur le St Maixentais pour développer une réflexion commune sur les besoins à moyen et long terme. La création d'une maison de santé sur St Maixent est à l'étude ainsi que des logements à destination des médecins stagiaires ou jeunes diplômés. L'élaboration d'une Communauté de professionnels territoriaux de santé (CPTS) est envisagée à moyen terme.

1.3. Un focus sur la prise de compétence « Organisation de la mobilité » au 1er juillet

La création de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), promulguée le 24 décembre 2019, a donné l'opportunité aux communautés de communes de prendre une nouvelle compétence, la compétence Mobilité, afin d'agir à l'échelle locale pour améliorer les déplacements du quotidien.

La mobilité représente un enjeu fort sur le Haut Val de Sèvre, territoire à dominante rurale, avec un usage de la voiture conséquent (plus de 85% des déplacements quotidiens sont réalisés en voiture).

Suite à une année d'étude en 2020 en partenariat avec un prestataire, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a décidé en mars 2021 de se positionner en faveur d'une prise de compétence Mobilité. Elle est donc Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis le 1er juillet 2021. Ce choix a été motivé par plusieurs raisons :

- La volonté des élus d'intégrer les problématiques de mobilité dans leur projet de territoire
- Devenir un acteur de la mobilité et être un acteur garant du dialogue local
- Favoriser des déplacements à moindre impact environnemental sur le territoire
- Répondre aux enjeux dégagés par le Plan Climat Air Energie Territorial réalisé en 2019
- La demande forte de la société civile concernant la mise en place de solutions de mobilité

La mise en œuvre de cette compétence sera prochainement réalisée au travers de différents projets, notamment par la mise en place de navettes desservant les gares et zones d'activités du territoire, de la location longue durée de vélos à assistance électrique, l'élaboration d'un réseau de voies cyclables etc...

1.4. Les partenaires de la communauté de communes Haut Val de Sèvre

Outre les partenaires institutionnels, tels l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département et l'ensemble de leurs satellites, le territoire a un fonctionnement très collaboratif et s'appuie sur des structures aussi variées que :

- Les chambres consulaires
- L'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine
- La SAFER
- Les associations du réseau INPACT
- Les syndicats du territoire tels que le SERTAD, le SMC
- Le Comité de bassin d'Emploi du Niortais et Haut Val de Sèvre
- Pôle Emploi,
- La Mission Locale
- La fédération des boutiques à l'essai
- Les associations de commerçants et les usagers de Quartiers libres
- Le Centre Régional des Energies Renouvelables
- La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole
- La ligue de l'Enseignement
- Le CPIE
- Le CREPAQ
- PROM'HAIES
- ANDES (épicerie sociale et solidaire)

Cette liste, non exhaustive, évolue au gré des projets développés par l'intercommunalité et les communes.

De plus, la communauté de communes Haut Val de Sèvre a un partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Niortais sur de nombreux dossiers. Ainsi, le programme Territoires d'industries, le Programme Alimentaire Territorial ainsi que le contrat d'attractivité de la région sont des dossiers menés conjointement.

Enfin, il faut aussi souligner la participation du territoire Haut Val de Sèvre au Pôle Métropolitain. Depuis novembre 2015, huit EPCI (de St Maixent à La Rochelle et de Fontenay le Comte à Rochefort) ont choisi de se fédérer pour être force de proposition, promouvoir une identité commune aux niveaux régional, national, européen et partager des stratégies territoriales notamment en termes de développement économique, de tourisme, d'enseignement supérieur, de mobilité, d'aménagement de l'espace et d'environnement.

Article 2 – Ambition du territoire Haut Val de Sèvre

Les élus se sont engagés dans l'élaboration d'un nouveau projet de territoire pour définir leur feuille de route pour les 10 prochaines années. Ce projet de territoire en cours d'écriture a pour principal objet de mettre en cohérence l'ensemble des orientations proposées par chaque document-cadre en veillant à conforter la dynamique du territoire dans un souci de proximité et d'ambition écologique.

Ce travail, dont l'élaboration et l'écriture sont menées tout au long de l'année 2021, a déjà permis d'établir un bilan du précédent projet de territoire 2015-2020 (annexe 3).

Il en ressort que le précédent mandat a été dense et peut être qualifié de « bâtisseur ». En effet, de nombreux bâtiments ont été ouverts renforçant les services à la population, en particulier sur le pôle central du territoire. Une forte dynamique économique a été maintenue. L'attractivité, par une proposition culturelle diversifiée et un développement touristique en essor, s'est renforcée.

Ce mandat a aussi permis d'harmoniser des pratiques au niveau intercommunal et de tisser des liens entre les communes. Tout au long de ces 6 années, plusieurs documents-cadres ont été élaborés (cf. paragraphe précédent) en lien avec les acteurs intercommunaux et départementaux et ont défini des orientations ambitieuses pour l'aménagement du territoire.

Toutefois, le bilan fait apparaître des zones de fragilité : l'érosion de l'offre de soin, le manque de lieu de convivialité, le développement de l'emploi précaire, la faiblesse des créations d'entreprise, la dépendance à la mobilité individuelle, la dégradation de la qualité de l'air et des eaux... sont autant de sujets sensibles à prendre en compte dans les orientations du nouveau projet de territoire.

L'élaboration de ce nouveau projet de territoire fait l'objet d'un accompagnement et les consultants se sont attachés à travailler le diagnostic en s'appuyant sur l'analyse et les ambitions des élus, des agents mais aussi des représentants de la société civile, organismes partenaires, associatifs ou du monde de l'entreprise.

Cette analyse fait apparaître les forces et les faiblesses suivantes :

- Une identité multiple source de richesse mais un déficit d'image et de lisibilité du territoire
- Une véritable attractivité résidentielle mais une dynamique très contrastée entre les communes
- Des équipements et services disponibles mais un déficit de proximité, des difficultés de mobilité et certains services en tension (offre de soin, commerce de proximité, tissu associatif)
- Une évolution démographique dynamique mais une population hétérogène, présentant des signes de vieillissement et des fragilités socio-économiques sur certaines communes
- Une forte attractivité économique avec des filières phares mais des difficultés de recrutement et un développement des emplois précaires
- Un patrimoine naturel riche, diversifié mais fragile et exposé à des risques multiples (qualité de l'eau et de l'air en dégradation)

Fort de ces constats, les élus ont affiché plusieurs ambitions :

- Renforcer le sentiment d'appartenance et valoriser la diversité du territoire
- Accompagner la diversification de l'offre de logement en favorisant la mixité sociale et générationnelle
- Consolider le tissu de services en s'attachant à maintenir le lien social et la proximité

- Consolider l'offre de soin
- Diversifier l'offre de mobilité et favoriser l'intermodalité
- Lutter contre les fractures sociales et renforcer la cohésion
- Diversifier les filières économiques et soutenir la dynamique entrepreneuriale

Ils ont, par ailleurs, identifié la nécessité d'une plus grande coopération entre l'intercommunalité et les communes en renforçant la mutualisation et l'ingénierie territoriale pour assurer la cohésion et le développement des projets de manière homogène sur le territoire.

L'ensemble de ces objectifs s'attache à être en lien avec l'ambition forte de transition écologique qui transparaît dans tous les champs d'intervention de la collectivité et est inscrite dans les documents-cadres les plus récents.

Les principaux points de cette transition écologique sont actés dans le Plan Climat Air Energie. Les enjeux de transition écologique réaffirmés dans le projet de territoire sont :

- Limiter l'artificialisation des sols
- Préserver les identités paysagères
- Accompagner le renouvellement des pratiques agricoles
- Limiter l'exposition aux pollutions
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments
- Encourager le développement des énergies renouvelables

Les thématiques du PCAET sont, de fait, en résonance avec l'outil d'analyse de l'impact écologique proposé par l'Etat : adaptation au changement climatique, gestion de la ressource en eau, développement de l'économie circulaire, protection des espaces naturels...

Les 5 orientations du PCAET (Encourager un urbanisme et des mobilités durables, engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité, sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie pour impulser une dynamique territoriale, réduire et mieux maîtriser la dépendance aux énergies, atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique) font l'objet d'un descriptif détaillé dans l'annexe 2 qui présente les axes stratégiques et les actions associées du PCAET tel qu'il a été entériné en novembre 2019.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques retenues dans le cadre du CRTE s'appuient sur les axes du PCAET (détail en annexe 4) tout en proposant une répartition simplifiée des actions. Ainsi, 3 orientations stratégiques à vocation écologique et une orientation sociale sont proposées par le territoire :

Orientation 1 : Encourager des mobilités durables (*axe 1 du PCAET*)

Orientation 2 : Engager l'intercommunalité et les communes dans une transition énergétique et écologique (*axes 2-3 et 4 du PCAET*)

Orientation 3 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique (*axe 5 du PCAET*)

Orientation 4 : Lutter contre les fractures sociales et conforter les services de proximité

Sont listées, à titre d'illustrations, les principales thématiques traitées à ce jour dans les projets proposés dans le cadre du CRTE :

- Orientation 1 : **Encourager des mobilités durables**
 - o Élaboration d'un schéma cyclable
 - o Création de liaisons douces
 - o Mise en place d'un service de location de vélo à assistance électrique
 - o Mise en place de navettes des gares vers les zones d'activité

- **Orientation 2 : Engager l'intercommunalité et les communes dans une transition énergétique et écologique**
 - o Changement de l'éclairage public
 - o Rénovation énergétique des bâtiments
 - o Installation de panneaux photovoltaïques sur les stations d'assainissement
 - o Dispositif AMEC : formation élu-technicien pour la maîtrise de l'énergie des collectivités

- **Orientation 3 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique**
 - o Création d'un espace -test agricole
 - o Projet environnemental dédié à la biodiversité
 - o Végétalisation des espaces urbains
 - o Etude sur les eaux pluviales sur les zones d'activité de La Crèche
 - o Réhabilitation des réseaux d'assainissement
 - o Optimisation de l'usine de production d'eau potable

- **Orientation 4 : Lutter contre les fractures sociales et conforter les services de proximité**
 - o Création d'une maison de santé
 - o Lutte contre la précarité énergétique et le mal logement
 - o Epicerie sociale et solidaire itinérante
 - o Etude sur la rénovation de l'Ehpad de Pamproux
 - o Réhabilitation de la base de loisirs du plan d'eau

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Plusieurs contrats signés par la communauté de communes Haut Val de Sèvre avec divers partenaires peuvent être dès à présent valorisés dans le cadre du CRTE, leurs objectifs ayant un lien et/ou des ambitions communes aux orientations de ce contrat.

Le dispositif Opération Collective de Modernisation avec le soutien financier de la Région a pour objectif d'améliorer l'offre commerciale et faciliter l'accès aux habitants à un commerce de proximité.

Le contrat d'attractivité en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Niort et la Région Nouvelle Aquitaine a pour ambition de conduire un développement équilibré des territoires en renforçant les filières économiques stratégiques et l'attractivité du territoire à travers son offre de service et touristique en s'attachant à prendre en compte la transition écologique.

Le Programme Territoires d'Industries en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Niort et le soutien de l'Etat permet d'accompagner les entreprises dans leur développement.

Le Projet Alimentaire Territorial en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Niort et la Région Nouvelle-Aquitaine, souhaite permettre des pratiques alimentaires saines et durables pour tous les publics en soutenant le développement des filières locales et l'approvisionnement auprès de la restauration collective.

Le dispositif **Petites Villes de Demain** a pour ambition de conforter la ville de St Maixent l'École comme pôle central du territoire en renforçant son attractivité par la lutte contre la désertification commerciale et le mal logement dans le cadre d'une démarche écologique affirmée. Pour renforcer l'ingénierie dont bénéficie la commune et offrir une expérience valorisante à de jeunes diplômés, le dispositif « Volontariat Territorial en Administration » soutient les communes qui recrutent un jeune de 18 à 30 ans, sur une période de 12 à 18 mois, avec une aide forfaitaire de l'État de 15 000 €. La ville de Saint Maixent bénéficie de cette mesure.

Dans le cadre de « Petites villes de demain », la banque des territoires finance une étude de diagnostic des commerces.

La ville de Saint Maixent-l'École avait été précédemment sélectionnée en 2014 dans le cadre d'une expérimentation nationale **AMI Centre bourgs** pour bénéficier d'un accompagnement de l'État pour la revitalisation de son centre bourg. Ce soutien s'est concrétisé à travers un programme triennal de financement d'études et le recrutement d'un animateur. Par ailleurs, un soutien aux aménagements de revitalisation du centre urbain, aménagement du mail, des halles, des bords de Sèvre, opérations liées au commerce et à l'artisanat et volet de réhabilitation de l'habitat a été significatif. L'OPAH-RU est toujours en cours et devrait s'achever fin 2022.

La communauté de communes Haut Val de Sèvre a signé quatre conventions avec l'**EPF Nouvelle-Aquitaine** en vue d'opérations d'aménagements.

Par ailleurs, de 2017 à 2020, le territoire du Haut Val de Sèvre a bénéficié d'un **Contrat de ruralité** signé le 23 mars 2017 avec l'État. Cette politique contractuelle s'est appuyée sur le projet de territoire porté par l'EPCI et s'articulait autour de six axes :

- Accessibilité aux services et aux soins,
- Attractivité économique, numérique, téléphonie mobile, tourisme...
- Redynamisation des bourgs centres, renforcement des centralités et soutien aux commerces de proximité...
- Mobilités,
- Transition écologique
- Cohésion sociale.

L'enveloppe globale de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) attribuée au Haut Val de Sèvre sur la période 2017-2020 s'est élevée à 1 131 090 € pour 28 opérations programmées.

C'est notamment dans ce programme que la maison France Services de Saint Maixent, le centre aquatique d'Azay le Brûlé ont été soutenus permettant aux habitants de bénéficier d'infrastructures de services modernes et performantes.

Le déploiement des structures **France Services** constitue l'une des priorités de l'État en matière d'accès aux publics isolés aux services publics tout en privilégiant l'ancrage territorial. Au sein de ces structures, des conseillers numériques accompagnent le public éloigné du numérique vers davantage d'autonomie et davantage d'aisance, ils participent ainsi à l'objectif d'inclusion sociale. L'Etat finance la formation et le déploiement de **conseillers numériques**. Un poste est soutenu dans ce cadre à St Maixent l'École.

La communauté de communes Haut Val de Sèvre a validé en commun avec la communauté de communes Mellois en Poitou un **contrat local de santé** entré en vigueur en 2018 pour une période de 5 ans qui vise à renforcer la prévention et l'accès aux soins, notamment pour les personnes fragilisées. Le contrat local de santé explore et favorise les solutions relatives à l'installation des jeunes médecins en zone fragile.

Le pôle de santé de territoire multi-sites de Pamproux/La Mothe Saint-Héray constitue l'une des réponses à la désertification du territoire.

Le dispositif d'**aide aux accueils de loisirs** qui permet à des structures de solliciter le soutien de l'État, dès lors qu'elles proposent, pendant l'été, des projets pédagogiques qualitatifs permettant aux enfants d'accéder à des activités collectives, en toute sécurité, leur permettant de gagner en autonomie, de reprendre des activités motrices et de renforcer leurs apprentissages, fait l'objet d'une contractualisation avec les services du DDASEN.

Le plan « campagnes d'été 2020 », signé de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités, a prévu un abondement des crédits consacrés à cette opération. La communauté de communes Haut Val de Sèvre a été l'une des bénéficiaires.

L'Etat soutient les structures d'insertion par l'activité économique sur le territoire de la communauté de communes Haut Val de Sèvre en finançant des postes dans trois structures d'insertion.

Dans le domaine environnemental, plusieurs contrats territoriaux pour la protection des milieux aquatiques sont recensés et accompagnés par l'**agence de l'eau Loire-Bretagne** : Sèvre Niortaise amont, du Lambon à l'Egray (2022-2024), Sèvre Niortaise et Mignon (2019-2021). En outre, un contrat territorial des aires d'alimentation de captage du bassin amont de la Sèvre Niortaise et Corbelière est également en cours jusqu'en 2022. La communauté de communes Haut Val de Sèvre est également concernée par le contrat territorial du Clain sud (2021-2023)

L'ADEME a contractualisé plusieurs programmes sur le Haut Val de Sèvre : **programme local de prévention de production des déchets ménagers et assimilés**. En matière de mobilité, la communauté de communes est par ailleurs lauréate, en 2019, d'un appel à manifestation d'intérêt dédié aux territoires peu denses et ruraux (**AMI TENMOD**) en vue d'expérimenter un service de navettes entre les gares, les zones d'emploi et les zones d'habitation (projet Altern'Actifs).

4.2. Validation des actions

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle, qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires

4.3. Les actions 2021

MAÎTRE D'OUVRAGE	TITRE	N° ORIENTATION STRATEGIQUE	N°ACTION
Bougon	Travaux d'isolation de la salle des fêtes	2	CRTEHVS- BOUGON- 1
CCHVS	Travaux de renouvellement de réseau de distribution d'eau potable	3	CRTEHVS- CCHVS- 2
CCHVS	Extension de la station d'épuration de Charnay	3	CRTEHVS- CCHVS- 3
CCHVS	Installation de panneaux photovoltaïques sur 3 stations d'épuration	2	CRTEHVS- CCHVS- 4
CCHVS	Remplacement et réhabilitation de postes de relevage	3	CRTEHVS- CCHVS- 5
CCHVS	Schéma Directeur d'Assainissement zone de Pamproux	3	CRTEHVS- CCHVS- 6
CCHVS	Schéma Directeur d'Assainissement de l'agglomération Saint Maixentaise	3	CRTEHVS- CCHVS- 7
CCHVS	Etude stratégique en habitat	2 et 4	CRTEHVS- CCHVS-8
CCHVS	Dispositif AMEC	2	CRTEHVS- CCHVS- 9
CCHVS	Plateforme de la rénovation énergétique	2	CRTEHVS- CCHVS- 10
CCHVS	Défi des écoles à énergie positive	2	CRTEHVS- CCHVS- 11
CCHVS	Elaboration du Schéma Directeur Cyclable communautaire	1	CRTEHVS- CCHVS- 12
CCHVS	Mise en place d'une location de vélos à assistance électrique	1	CRTEHVS- CCHVS- 13
CCHVS	Bonus drive	1	CRTEHVS- CCHVS- 14
Cherveux	Remplacement chaudière fuel contre une chaudière à pelés de la mairie	2	CRTEHVS- CHERVEUX- 15
Cherveux	Aménagement durable de la Grand Rue	2	CRTEHVS- CHERVEUX- 16
Cherveux	Réhabilitation de la base de loisirs du plan d'eau de Cherveux-St Christophe	1 et 4	CRTEHVS- SYNDICAT PLAN D'EAU- 17
Exireuil	Création d'un lotissement adapté au handicap	1 et 4	CRTEHVS- EXIREUIL- 18
François	Plantation d'un arbre à chaque naissance	3	CRTEHVS- FRANCOIS- 19
Saint-Maixent-l'Ecole	Création d'itinéraires cyclables	1	CRTEHVS- SME- 20
St-Maixent-l'Ecole	Plan pluriannuel d'investissement sur les équipements scolaires	2	CRTEHVS- SME- 21
St-Maixent-l'Ecole	Réhabilitation de l'hôtel Balizy	2	CRTEHVS- SME- 22
St-Maixent-l'Ecole	Aménagements des bords de Sèvre	3	CRTEHVS- SME- 23
St-Maixent-l'Ecole	Réhabilitation des ateliers municipaux	2	CRTEHVS- SME- 24
St-Maixent-l'Ecole	Réfection toiture Ecole Proust Chaumette	2	CRTEHVS- SME- 25
Ste Néomaye	Eclairage du stade	2	CRTEHVS- STENEOMAYE- 26
Ste Neomaye	Trame verte et bleue : passerelle sur un bras de Sèvre	3	CRTEHVS- STENEOMAYE- 27
Soudan	Restauration intérieure de l'église	2	CRTEHVS- SOUDAN- 28

Les actions retenues pour 2021 sont décrites dans des fiches-action en annexe 5.

4.4. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les projets en cours de construction sont listés dans un tableau récapitulatif en annexe 6.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

La communauté de communes est en cours de réalisation de plusieurs études, dont certaines font l'objet d'un accompagnement externe en termes d'ingénierie :

- FNADT pour la réalisation du projet de territoire
- ADEME pour la réalisation du schéma cyclable
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'étude sur réseau d'eau
- Région Nouvelle Aquitaine pour le projet Alimentaire Territorial
- FNCCR pour le financement de l'AMEC (accompagnement à la maîtrise de l'énergie dans les collectivités)

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première

analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

La programmation des opérations sollicitant des crédits de l'État est soumise au dépôt d'un dossier par le porteur de projet conforme aux textes qui régissent les crédits concernés. Elle est également conditionnée par la disponibilité des crédits.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Haut Val de Sèvre assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'agence de l'eau (à travers les subventions qu'elle apporte aux études, à l'animation, aux actions et aux travaux dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et dans les contrats territoriaux), etc....

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

Des crédits du plan France relance ;

Patrimoine et résilience sanitaire

- Extension de la STEP de Charnay à Nanteuil : 100 000 €
- Travaux de renouvellement de réseau de distribution d'eau potable : 300 000 €
- Restauration de l'église de Soudan : 28 000 €

Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;

- La commune de Saint Maixent l'Ecole a obtenu le bénéfice de la DETR, en 2021, pour deux opérations : rénovation des ateliers municipaux et aménagement des bords de Sèvre. Ces actions s'inscrivent également dans le dispositif petites villes de demain pour un total de 522.140 €
- Isolation de la salle des fêtes à Bougon : DETR 2021 de 13.272€
- Extension de la STEP de Charnay à Nanteuil : 100 000

Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) :

- Extension de la STEP de Charnay à Nanteuil : DETR 2020 pour 248.643 €
- Installation de panneaux photovoltaïques : FEDER pour 60.000 €
- Remplacement de chaudière à Cherveux : Région pour 29.919 €
- Elaboration du schéma cyclable : ADEME pour 18.000
- Dispositif AMEC : AMI SEQUOIA pour 45.700€

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire Haut Val de Sèvre, des services de l'Etat, DDT, DDASEN, UDAP, de l'ARS, Agence de l'eau, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État, le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Niort et du territoire Haut Val de Sèvre. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de :

- Direction départementale des territoires
- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,
- Délégation départementale de l'agence régionale de santé
- Direction régionale des affaires culturelles
- Direction académique des services de l'éducation nationale
- Ademe
- Caisse des dépôts (banque des territoires)
- Des élus intercommunaux
- Du chef de projet CRTE de la Communauté de communes
- Des responsables de service selon les dossiers à l'étude

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 7 et chaque fiche-action précise les indicateurs pertinents selon l'objet du projet.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

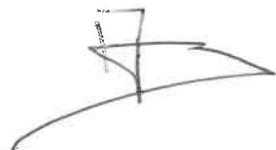
La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Signé à St Maixent l'Ecole le 31 août 2021,



Préfecture des Deux-Sèvres
Emmanuel AUBRY



Communauté de communes Haut Val de Sèvre
Daniel JOLLIT



Sommaire des annexes (document joint)

Annexe 1 : Compétences de la communauté de communes

Annexe 2 : Documents cadre du Haut Val de Sèvre

Annexe 3 : Synthèse du diagnostic du territoire et enjeux de développement territorial

Annexe 4 : Axes du PCAET et orientations stratégiques du CRTE

Annexe 5 : Fiches actions

Annexe 6 : Tableau des fiches projets

Annexe 7 : Indicateurs d'évaluations



Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique

ANNEXES

Annexe 1 : Compétences de la communauté de communes

Annexe 2 : Documents cadre du Haut Val de Sèvre

Annexe 3 : Synthèse du diagnostic du territoire et enjeux de développement territorial

Annexe 4 : Axes du PCAET et orientations stratégiques du CRTE

Annexe 5 : Fiches actions

Annexe 6 : Tableau des fiches projets

Annexe 7 : Indicateurs d'évaluations

Compétences exercées par le Haut Val de Sèvre

L'évolution des attentes et besoins de la population d'une part et la mise en œuvre des réformes successives des collectivités territoriales (loi MAPTAM, loi NOTRe, loi Engagement et proximité...) d'autre part ont amené la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre à élargir son champ d'intervention et à se doter de nouvelles compétences.

Aménagement de l'espace communautaire

À travers l'aménagement de l'espace, compétence obligatoire des intercommunalités, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre s'attache à renforcer l'attractivité du territoire et à proposer à la population un cadre de vie de qualité et un territoire fonctionnel répondant à leurs besoins principaux.

À ce titre, la Communauté de Communes porte actuellement le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Actions de développement économique

Afin de renforcer l'attractivité économique du territoire et soutenir la création d'emplois, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre est amenée à porter diverses actions en faveur de l'aménagement économique et de l'emploi. Elle développe à ce titre une offre d'accueil des entreprises (Zone d'activités économiques, immobiliers d'entreprises...), une politique locale du commerce et propose un accompagnement de proximité des professionnels et des porteurs de projet.

Cette compétence obligatoire fait du Haut Val de Sèvre la seule chef de file sur le territoire en matière de développement économique.

Actions de développement touristique

La compétence promotion et valorisation touristique du territoire est portée par la Communauté de Communes. À ce titre, elle intervient notamment sur la gestion d'équipements touristiques structurants, l'animation et la valorisation du patrimoine, le développement de la randonnée pédestre et le soutien à la culture.

GEMAPI

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre exerce la compétence gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations via une délégation auprès du Syndicat Mixte à la Carte (SMC). À ce titre, elle intervient sur l'aménagement des bassins versants, des cours d'eau et œuvre en faveur de la protection et de la restauration des zones humides.

Eau et assainissement

Par le biais de ses régies communautaires, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre assure la production et la distribution d'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif).

Politique du logement et du cadre de vie

Dans le prolongement des actions mises en œuvre en matière d'aménagement du territoire, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre porte différentes actions en faveur de l'amélioration du parc de logement. À ce titre, le territoire porte une offre de logement locatif et une offre de lotissements

**Actions sociales
d'intérêt
communautaire**

Afin de prévenir les exclusions, créer du lien social et renforcer les solidarités entre les générations, la Communauté de Communes s'est dotée d'une compétence dans le champ de l'action sociale.

Le Haut Val de Sèvre a défini l'intérêt communautaire de l'action sociale de la manière suivante :

Création et gestion des accueils de loisirs à destination de la jeunesse (3 à 17 ans),

Création et mise en œuvre d'action d'animation dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse,

Gestion du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Gestion de France Service.

**Équipements culturels
et sportifs d'intérêt
communautaire**

En matière d'activités culturelles et socioculturelles, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre :

Assure la gestion des médiathèques de La Crèche et de Saint-Maixent-l'École,

Soutient la création d'évènements et d'équipements culturels ou patrimoniaux,

Porte des actions de médiation culturelle et patrimoniale participant au rayonnement communautaire,

Etude, création et gestion des piscines de La Crèche et de Saint-Maixent-l'École et du centre aquatique d'Azay-le-Brulé.

**Aménagement
numérique du
territoire**

En étroite collaboration avec le Département des Deux-Sèvres, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre accompagne le déploiement des infrastructures numériques et notamment de la fibre optique.

**Infrastructures de
charge**

Dans le prolongement de l'aménagement numérique du territoire, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre assure également la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques, à hydrogène...

**Protection et mise
en valeur de
l'environnement**

Consciente des enjeux environnementaux, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre assure différentes missions en faveur de la protection et de la valorisation de l'environnement. À ce titre, elle assure la gestion du site du Puits de l'enfer et porte des actions de soutien au développement des énergies renouvelables.

**Élimination et
valorisation des
déchets**

La Communauté de Communes est également compétente en matière d'élimination et de valorisations des déchets des ménages et assimilés. Le SMC a en charge la collecte des déchets et assure la gestion des déchetteries du territoire. La Communauté de Communes gère la facturation.

**Organisation de la
mobilité**

La Communauté de Communes s'est prononcée en mars 2021 en faveur de la prise de compétence mobilité. Elle sera à ce titre, en cas d'avis favorable des communes, habilitée à exercer la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité et pourra développer des actions en faveur de la mobilité de ses habitants.

Documents-cadre du Haut Val de Sèvre

Afin de guider son action, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a été amenée au cours de ces dernières années à se doter de documents-cadres et de politiques sectorielles. Les objectifs stratégiques définis pour chacun d'entre eux sont les suivants :

Schéma de cohérence territoriale

- **Axe 1 – L’affirmation de l’armature urbaine territoriale dans l’ensemble de ses fonctionnalités** : une croissance démographique dynamique et maîtrisée, une valorisation des polarités économiques stratégiques, renforcement des centres urbains structurants...
- **Axe 2 – La valorisation des aménités territoriales, ferment de la qualité de vie du Pays** : une valorisation du patrimoine naturel, un développement d’une agriculture de proximité, une consolidation de l’attractivité des centralités urbaines par une politique d’implantation d’équipements structurants, une valorisation de l’offre touristique et de loisirs...
- **Axe 3 – Un nouveau positionnement afin de garantir l’attractivité et la convivialité locale**

PLUI

- **Un territoire structuré et cohérent** : une politique d’équipements renforçant l’attractivité des centralités, aménagement numérique du territoire, une urbanisation économe de l’espace, l’économie comme second pilier du développement durable du territoire...
- **Une armature urbaine affirmant le rôle de chaque commune** dans le territoire : un équilibre entre les pôles principaux, les pôles secondaires et de proximité,
- **Un territoire mettant en avant ses atouts pour valoriser son cadre de vie** : la préservation et la mise en valeur du paysage et du patrimoine, de la biodiversité et des milieux naturels, une prise en compte l’enjeu de l’eau,
- **Un territoire engagé dans la transition énergétique** (voir PCAET)

PCAET

- **Encourager un urbanisme et des mobilités durables** : favoriser le ferroutage, encourager les alternatives aux déplacements automobiles individuels,
- **Engager l’intercommunalité et les communes dans une démarche d’exemplarité** : rénovation énergétique des bâtiments communautaires et municipaux, réduction de l’éclairage public...
- **Sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie pour impulser une dynamique territoriale** : animation et accompagnement des acteurs du territoire,
- **Réduire et mieux maîtriser la dépendance énergétique** : développer la production d’énergies renouvelables, atteindre l’objectif TEPOS en 2050, autoriser des procédés de performance énergétique dans la construction neuve et la réhabilitation, favoriser les constructions bioclimatiques,
- **Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique** : conserver le potentiel de captation de carbone, lutter contre les îlots de chaleurs, préserver la ressource en eau...

Projet social de territoire 2018 - 2020 (CIAS)

- Structurer des outils d'animation sociale locale,
- Renforcer l'information des professionnels et des publics,
- Encourager la mise en place d'une maison de service aux publics,
- Relancer la réflexion autour de l'aide alimentaire,
- Faciliter le maintien dans le logement et répondre aux situations d'urgence,
- Encourager l'insertion par le développement de l'activité économique,
- Renforcer la coordination autour de la personne âgée,
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et de leur entourage,
- Repenser l'offre en direction des séniors,
- Mettre en place un observatoire social.

Convention territoriale globale de services aux familles

- Faciliter le soutien et le développement de l'offre de service en renforçant le travail partenarial,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants,
- Garantir une offre d'accueil cohérente et de qualité,
- Accompagner et favoriser l'autonomie du jeune,
- Mieux appréhender les besoins de la population et faciliter l'accès aux droits.

Développement de l'éducation artistique et culturelle

- Enrichir une politique culturelle au service des enfants, dès la petite enfance, des adolescents et de leurs familles,
- Initier une dynamique spécifique en direction du tout petit enfant,
- Développer des projets inclusifs pour les publics fragilisés et des projets éducatifs intergénérationnels et sociaux,
- Renforcer l'équité, la solidarité territoriale et la démocratisation de l'accès à l'art et à la culture en favorisant l'itinérance des œuvres et des artistes,
- Construire et organiser une offre cohérente et complémentaire,
- Valoriser les richesses patrimoniales et naturelles du territoire,

Contrat de ruralité 2016 - 2020

- Assurer le développement économique du territoire,
- Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire,
- Promouvoir le territoire et son identité,

Dispositif OCM (ex FISAC)

- Favoriser la structuration des associations de commerçants,
- Améliorer l'offre commerciale,
- Améliorer le cadre dans lequel s'exercent les activités de proximité,
- Maintien des services de proximité,

La Communauté de Communes s'est aussi engagée dans l'élaboration d'une stratégie relative à l'habitat qui permettra de mettre en place des actions sur le territoire. Les objectifs de ce nouveau document cadre sera notamment de résorber la vacance, développer une offre de logement à la demande...

De manière complémentaire, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a été amenée à développer différentes politiques sectorielles en partenariat avec l'Etat, la Région et le Département :

**Contrat local
de santé
2018-2022**

Accompagner le développement des projets d'exercice coordonné,
Accompagner la mise en œuvre des projets de télémédecine,
Accompagner à l'installation des professionnels,
Relayer les actions prévention santé / lutte contre l'isolement / répit,
Participer aux actions de sensibilisation,
Favoriser l'interconnaissance des acteurs du territoire avec les acteurs de la santé mentale,
Accompagner les actions de sensibilisation sur la stratégie régionale de prévention et promotion de la santé environnementale autour de la petite enfance,
Accompagner le développement d'actions de parentalité,
Lutter contre les espèces invasives,
Promouvoir les différents dispositifs facilitant l'accès aux droits et aux soins en matière de santé,
Favoriser la mobilité des différents publics sur l'ensemble du territoire,
Relayer les campagnes de santé publique.

**Contrat d'attractivité
Niortais –
Haut Val de Sèvre
2019-2021**

- Renforcer les filières économiques stratégiques : Industrie, numérique et logistique,
- Conjuguer qualité de vie et offre touristique pour conforter le territoire en tant que pôle d'attractivité à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine,
- Conduire un développement équilibré : agriculture et services de proximité, transition énergétique et mobilité durable.

**Programme
Territoire
d'Industrie**

- Orientation et coordination pédagogique,
- Faciliter le recrutement des entreprises,
- Diagnostiquer les besoins en compétences des territoires,
- Développer l'économie circulaire.

**Plan Alimentaire
Territorial**

- Permettre des pratiques alimentaires saines et durables pour tous les publics,
- Rendre visibles les filières et les produits locaux auprès des consommateurs,
- Soutenir l'approvisionnement de la restauration collective en denrées locales, de qualité et durables,
- Reconstruire du lien entre les acteurs du système alimentaire, des producteurs aux consommateurs.

**Petites Villes
De Demain**

- Conforter la ville centre comme moteur du territoire en renforçant son attractivité
- Poursuivre la lutte contre la désertification commerciale et le mal logement
- Améliorer le cadre de vie en tenant compte des enjeux écologiques

Synthèse du diagnostic de territoire

Les principaux constats réalisés dans le cadre du diagnostic sont les suivants :

Transition identitaire	<p>Une identité multiple qui constitue à la fois une richesse pour le territoire comme un handicap, Un déficit de positionnement et d'image pour le territoire,</p> <p>Des actions et projets qui contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance même si la cohésion territoriale demeure fragile,</p> <p>Une lecture de l'action communautaire qui demeure difficile malgré le développement d'actions de communication,</p>
Transition démographique	<p>Une attractivité résidentielle à l'échelle communautaire,</p> <p>Une dynamique de périurbanisation qui a marqué l'attractivité résidentielle du territoire,</p> <p>Un renouvellement des moteurs d'attractivité résidentielle du territoire,</p> <p>Des dynamiques très contrastées entre les communes,</p>
Transition territoriale	<p>Une accessibilité forte aux services à la population,</p> <p>Des équipements et services qui permettent de couvrir les besoins de la population (quotidien et hebdomadaire),</p> <p>Une proximité des agglomérations de Niort et Poitiers qui permettent de couvrir un large spectre de service à la population,</p> <p>Des services fragilisés par des tendances nationales : offre de soin, commerce de proximité, tissu associatif,</p> <p>Un déficit de lieux de rencontre et de convivialité,</p> <p>Des migrations pendulaires croissantes et une dépendance forte à la voiture,</p> <p>Un réseau de transport structurant (routier et ferroviaire...),</p>
Transition sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Une population hétérogène, • Des signes de vieillissement de la population, • Un pouvoir d'achat qui s'inscrit dans la continuité de la dynamique nationale, • Des fragilités socio-économiques particulièrement marquées sur certaines communes du territoire, • Une population qui peut apparaître comme relativement fragile,
Transition économique	<ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité économique forte, • Des filières économiques qui structurent le paysage économique clairement identifiées : logistique / transport, agroalimentaire, agriculture... • Des filières économiques fragiles : agriculture et construction, • Une faible dynamique de création d'entreprises et des projets de reprise / transmission d'entreprise complexe, • Un marché de l'emploi dynamique confronté à des difficultés de recrutement, • Un marché de l'emploi qui se caractérise par la précarité de ses emplois, • Une stabilité du chômage sur le territoire, • Des freins multiples à l'accès à l'emploi sur le territoire.
Transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine naturel riche et diversifié, • Un environnement fragile et marqué par le réchauffement climatique, la périurbanisation et le changement de pratique agricole, • Une qualité de l'air et de l'eau dégradée, • Une exposition du territoire à des risques multiples.

Enjeux de développement territorial

Au regard des données disponibles sur le territoire et de la perception des acteurs interrogés, les enjeux de développement du Haut Val de Sèvre sont les suivants :

- | | |
|---------------------------------|--|
| Transition identitaire | <ul style="list-style-type: none">• Affirmer le positionnement de la Communauté de Communes,• Tisser des liens entre le territoire et la population,• Renforcer le sentiment d'appartenance,• Valoriser la diversité du territoire (paysage, histoire...),• Renforcer la visibilité et la lisibilité des actions menées sur le territoire. |
| Transition démographique | <ul style="list-style-type: none">• Conforter la dynamique démographique,• Accompagner la diversification de l'offre de logement,• Favoriser la mixité sociale et générationnelle dans l'habitat. |
| Transition territorial | <ul style="list-style-type: none">• Anticiper les besoins futurs d'équipements et de services,• Consolider le tissu de services à la population,• Maintenir des services du quotidien dans les communes,• Maintenir le lien social et la convivialité de proximité,• Consolider l'offre de soin de premier et second recours,• Diversifier l'offre de mobilité et favoriser l'intermodalité,• Lever les freins à la mobilité. |
| Transition sociale | <ul style="list-style-type: none">• Renforcer la cohésion sociale,• Résorber les fractures sociales existantes,• Soutenir et accompagner la réussite scolaire,• Lever les multiples freins à l'emploi,• Développer des parcours d'accompagnement coordonnés. |
| Transition économique | <ul style="list-style-type: none">• Diversifier les moteurs de développement économique,• Accompagner les entreprises dans la transition écologique et l'adaptation de leur offre aux attentes de la société,• Développer une économie de proximité,• Accompagner le renouvellement générationnel (reprise d'activité),• Soutenir et encourager la dynamique entrepreneuriale et la création,• Favoriser l'insertion par l'activité. |
| Transition écologique | <ul style="list-style-type: none">• Limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain,• Préserver les identités paysagères du territoire,• Accompagner le renouvellement des pratiques agricoles,• Limiter l'exposition aux pollutions (air, eau, bruit...),• Améliorer la performance énergétique et accompagner à la rénovation du patrimoine bâti,• Encourager le développement des énergies renouvelables. |

Une partie de ces enjeux trouvent aujourd'hui une réponse dans les projets et les actions menées par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (PLUi, PCAET, Etude habitat...).

EXTRAIT DU PCAET VALIDÉ LE 27 NOVEMBRE 2019

DÉFINITION DES AXES STRATÉGIQUES ET DES ACTIONS ASSOCIÉES

Vision sur le long terme en matière Climat-Air-Énergie pour le territoire du Haut Val de Sèvre

Ainsi, à la suite de la phase de diagnostic, de concertation et co-construction, les élus, convaincus des potentialités de leur territoire ainsi que de l'attractivité associée à une politique environnementale ambitieuse, ont choisi de fixer pour le territoire l'objectif suivant : **TEPOS 2050**. Le territoire produit alors plus d'énergie qu'il n'en consomme. Ceci implique que le territoire cherche à diminuer au maximum ses consommations énergétiques, et compense le reste par une production locale et renouvelable d'énergie.

Pour ce premier Plan Climat Air Énergie Territoriale, les élus ont fait le choix de miser essentiellement sur cet objectif énergétique très ambitieux. En effet, en parvenant à baisser les consommations énergétiques de son territoire et en accroissant sa production d'énergie renouvelable, le Haut Val de Sèvre répondra à de nombreux enjeux soulevés par la Transition énergétique (notamment la baisse des émissions de GES). Un scénario de planification de développement des équipements de production d'énergies renouvelables a ainsi été envisagé pour le territoire en s'appuyant sur les résultats du diagnostic et la volonté des élus.

La Collectivité est également consciente que la Transition d'un territoire ne se fera pas uniquement sur des considérations énergétiques. C'est pour cette raison qu'au-delà de l'objectif TEPOS 2050, la Communauté de Communes souhaite également agir sur une sensibilisation plus large aux enjeux Climat-Air-Énergie et sur l'atténuation de la vulnérabilité et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique (que l'on retrouve dans deux axes stratégiques du plan d'actions).

Ainsi, au-delà de l'objectif TEPOS 2050, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre souhaite engager tout son territoire dans une dynamique territoriale positive en faveur de la Transition énergétique et écologique.

Traduction de la stratégie dans le plan d'actions

Les cinq axes stratégiques

Pour atteindre cet objectif et mettre en œuvre la stratégie de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, un plan d'action intégrant **5 axes stratégiques** propre au Haut Val de Sèvre a donc été développé déclinés en 17 fiches-actions :

- Axe 1 : Encourager un urbanisme et des mobilités durables,
- Axe 2 : Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité,
- Axe 3 : Sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie pour impulser une dynamique territoriale,
- Axe 4 : Réduire et mieux maîtriser la dépendance aux énergies,
- Axe 5 : Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique.

Encourager un urbanisme et des mobilités durables

- 1.1 Développer les modes de déplacements doux
 - Mettre en œuvre un schéma cyclable
 - Travailler sur l'aménagement des voies douces
- 1.2 Développer les mobilités alternatives et les infrastructures associées
 - Développer la multimodalité, l'intermodalité et les mobilités alternatives
 - Encourager et faciliter la pratique du covoiturage
 - Améliorer les dessertes et proposer une offre de transport aux entreprises et aux particuliers
 - Informer et prévenir la précarité énergétique dans les déplacements
- 1.3 Encourager la transition énergétique et écologique par le biais des règles d'urbanisme
 - Encourager la transition énergétique par le biais des règles d'urbanisme
 - Sols agricoles et naturels : pérenniser les puits de carbone tout en travaillant sur la préservation des sols
 - Intégration des éoliennes terrestres dans les paysages urbains
 - Proposer une offre de logement à proximité des zones d'activité
- 1.4 Agir sur la mobilité professionnelle du territoire
 - Accompagner le développement de Plans de déplacement
 - Encourager la pratique du travail à distance

Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité

2.1 Financer et organiser la politique de la Transition énergétique et écologique

- Formaliser un budget climat air énergie
- Mettre en place une stratégie de planification de la production d'énergies renouvelables sur le territoire
- Engager la Communauté de Communes dans une démarche d'achats durables
- Lancer une gestion différenciée des espaces verts

2.2 Améliorer la performance énergétique du patrimoine des collectivités

- Améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti
- Améliorer l'efficacité de l'éclairage public
- Mettre en avant un bâtiment public pilote comme exemple de la performance énergétique

2.3 Conduire le changement au sein des collectivités

- Définir et mettre en œuvre une charte de l'éco-agent
- Mettre en place un référent Développement Durable par site de l'intercommunalité

2.4 Favoriser les mobilités durables au sein des collectivités

- Former les agents à l'éco-conduite
- Développer une politique de déplacement durable au sein des collectivités

Sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie pour impulser une dynamique territoriale

3.1 Organiser une manifestation annuelle autour de la thématique climat-air-énergie

- Organisation d'une manifestation annuelle

3.2 Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation sur les enjeux du PCAET

- Sensibiliser et accompagner le personnel de la collectivité, le grand public, les élus et leurs services sur le PCAET
- Initier le défi “École à énergie positive”
- Impulser une dynamique citoyenne locale en faveur de la transition écologique et énergétique

3.3 Accompagner le territoire pour moins consommer et mieux réduire ses déchets

- Réduire et valoriser les biodéchets (déchets verts et alimentaires)
- Accompagner les professionnels afin de mieux réduire leurs déchets
- Encourager à la réparation et au réemploi
- Sensibiliser à la réduction des déchets, au tri, au recyclage et au gaspillage alimentaire

4.1 Se doter de moyens pour encourager et développer les énergies renouvelables sur le territoire

- Mettre en place un outil afin d’investir sur des projets de production d’énergies renouvelables (action en lien avec l’action 2.1)

4.2 Prioriser et encourager le développement des énergies renouvelables sur le territoire

- Utiliser les toits et surfaces perdues pour poser des panneaux photovoltaïques
- Soigner les endroits où implanter les éoliennes et travailler sur l’acceptation des projets éoliens
- Développer la production d’énergies renouvelables pour l’autoconsommation
- Encourager et développer les projets de méthanisation
- Communiquer sur le potentiel de développement des moulins d’eau pour produire l’électricité
- Étudier l’opportunité de développer les réseaux de chaleur sur le territoire
- Développer la ressource bois-énergie sur le territoire

Réduire et mieux maîtriser la dépendance aux énergies

4.3 Améliorer l’accompagnement dans la maîtrise des énergies

- Développer une stratégie en matière de rénovation du parc bâti privé
- Doter le territoire d’un outil favorisant la rénovation énergétique
- Renforcer l’intervention et le partenariat avec le CRER
- Sensibiliser aux énergies renouvelables pour tous les projets de construction et de rénovation du territoire
- Soutenir les filières économiques locales associées à la rénovation énergétique du bâtiment

Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique

5.1 Favoriser la production locale durable

- Soutenir l’agriculture locale et durable
- Sensibiliser et accompagner aux pratiques agricoles durables et innovantes
- Favoriser l’implantation de maraîchers et le développement d’ateliers légumiers
- Encourager et inciter au développement de la ressource en bois
- Développer la haie végétale
- Planter des arbres

5.2 Encourager une demande locale propice au développement des filières durables du territoire

- Favoriser les produits locaux/biologiques dans l’approvisionnement des

restaurants collectifs

- Sensibiliser à l'achat responsable et aux circuits courts et de proximité

5.3 Préserver la ressource en eau

- Mettre en place une politique incitative de gestion de la quantité d'eau
- Préserver une ressource en eau qualitative

Les orientations stratégiques retenues dans le cadre du CRTE s'appuie sur les axes du PCAET tout en proposant une répartition simplifiée des actions. Ainsi, 3 orientations stratégiques à vocation écologique et une orientation sociale sont proposées par le territoire :

Orientation 1 : Encourager des mobilités durables (*axe 1 du PCAET*)

Orientation 2 : Engager l'intercommunalité et les communes dans une transition énergétique et écologique

(axes 2-3 et 4 du PCAET)

Orientation 3 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique (*axe 5 du PCAET*)

Orientation 4 : Lutter contre les fractures sociales et conforter les services de proximité

Fiches actions CRTE

Fiche action: travaux d'isolation de la salle des fêtes

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	2
Action n°	CRTEHVS- BOUGON- 1
Maître d'ouvrage	Commune de Bougon
Maître d'œuvre	
Description de l'action	Isolation phonique et thermique de la salle des fêtes et ce qui engendre des travaux de rénovation
Partenaires	
Coût prévisionnel	Coût des travaux : Maçonnerie = 2190.50 € HT Couverture = 578.75 € HT Peinture = 5927.62 € HT Parquet = 1499.40 € HT Plomberie-sanitaire-électricité = 2791.50 € HT Isolation thermique et acoustique plafond = 10225.81 € HT Isolation acoustique mur = 3998.16 € HT Menuiseries = 7560.00 € HT
Plan de financement	Subvention départementales « 1000 chantiers » = 5000 € DETR = 13272 € * programmation DETR 2021 ACQUISE Autofinancement : 16.499,69€
Calendrier	En cours de réalisation – doit se terminer début juin 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°11 Consommation énergétique du territoire

Fiche action: Travaux de renouvellement de réseau de distribution d'eau potable

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	3		
Action n°	CRTEHVS- CCHVS- 2		
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre		
Maître d'œuvre	Id 79		
Description de l'action	<p>La Régie Eau Potable de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre produit et distribue l'eau sur les communes d'Azay le Brulé, Augé, Saivres, Exireuil, Nanteuil, Sainte-Eanne, Souvigné, Romans, Saint Martin de Saint Maixent et Saint Maixent l'Ecole. Son linéaire de canalisations est de 380 kms pour 8000 abonnés soit environ 18 000 personnes. Pour garantir une bonne qualité d'eau distribuée, nous devons entretenir et renouveler ce réseau.</p> <p>L'action consiste à renouveler près de 5 000 mètres de réseau, permettant ainsi d'améliorer la qualité de l'eau distribuée (présence de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère)) et d'augmenter le rendement du réseau en supprimant les canalisations fuyardes.</p>		
Partenaires	Une demande de subvention dans le cadre du programme DSIL a été sollicitée à hauteur de 300 000 € pour aider dans la réalisation de cette action.		
Coût prévisionnel	<p>L'action est inscrite au budget de la Régie Eau Potable en dépense d'investissement et est détaillée suivant les postes ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise d'œuvre : 19 971.00 - Lot 1 Boisne à l'Houmeau : 431 018.76 - Lot 2 Souvigné : 5 962.27 - Lot 3 St Martin Bourg : 216 901.53 - Lot 3 TF01 Augé : 179 762.13 - Lot 3 TF01 Saivres : 29 064.42 - Lot 3 TF02 Azay-Le-Brulé: 54 635.72 - Lot 3 TF02 Nanteuil: 44 188.24 		
Plan de financement	Dépenses		Recettes
	Maitrise d'œuvre	19 971.00	DSIL accordée
	Lot 1 Boisne à l'Houmeau	431 018.76	Autofinancement
	Lot 2	5 962.27	Affectation des résultats 2020 et emprunt
			681 504.07

	Souvigné Lot 3 St 216 901.53 Martin Bourg Lot 3 TF01 179 762.13 Augé Lot 3 TF01 29 064.42 Saivres Lot 3 TF02 54 635.72 Azay le Brulé Lot 3 TF02 44 188.24 Nanteuil Total 981 504.07 <div style="text-align: right;">981 504.07</div>
Calendrier	10 juin 2021 : Dossier de consultation des entreprises terminé. Lancement de l'appel d'offres à l'issue. Début juillet 2021 : Choix des entreprises. Démarrage des travaux en septembre 2021. Achèvement des travaux en septembre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°61 Taux de fuite d'eau potable des réseaux du territoire

Fiche action: Extension de la station d'épuration de Charnay

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	3
Action n°	CRTEHVS- CCHVS-3
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
Maître d'œuvre	Architectes Associés CAHTELIER GARRY ROMER Cabinet d'architecture
Description de l'action	<p>Le service Assainissement fonctionnant, en régie propre, est organisée autour de sa Direction au siège de la Communauté de Communes à Saint-Maixent-L'École et de plusieurs Stations de Traitement des Eaux Usées (STEP) sur les communes de la Crèche et de Nanteuil.</p> <p>La base de vie</p> <p>La base de vie principale se situe au niveau de la station d'épuration de Charnay. Le bâtiment existant, qui correspond à un local d'exploitation, a été construit en 2005 en même temps que la station. Du temps de la DSP (Délégation de Services Publics), cette base accueillait deux ETP (au maximum). Suite à la prise de compétence et l'organisation mise en place, la Régie assainissement a transformé ce lieu en base de vie principale pour le personnel de terrain.</p> <p>Depuis le début de l'année 2017 la base accueille de manière permanente d'une équipe, de 5 et 7 agents, composée d'ingénieurs et de techniciens. Le bâtiment existant n'étant pas prévu pour cette capacité d'accueil, des aménagements ont été effectués (création d'un vestiaire femme, création d'un open-space, installation d'un algeco pour le SPANC, etc.).</p> <p>Les conditions d'environnement de travail n'étant pas satisfaisantes, le projet d'agrandissement de la base de vie a émané. En effet, les bureaux actuels ne sont pas en capacité de répondre à l'accueil de l'ensemble de l'équipe, si bien qu'une structure de type bungalow a été implantée afin d'augmenter la capacité de deux bureaux supplémentaires. En termes d'accessibilité et en termes de normes de séparation sexuée, le bâtiment ne répond plus à la législation et aux normes en vigueur. En effet, la configuration interne des espaces de vie nécessite une réorganisation complète avec la séparation des vestiaires, des sanitaires et la création d'un espace pour la restauration.</p> <p>De plus, il est nécessaire de modifier des structures d'accueil et</p>



	<p>de travail pour les agents en place, sachant aussi qu'il convient d'anticiper l'évolution du service pour plusieurs agents supplémentaires et la probabilité d'une nouvelle compétence regroupant des moyens techniques supplémentaires n'est pas à exclure à court ou moyen terme.</p> <p>La nouvelle base de vie doit répondre à un certain confort pour le personnel et prendre en compte les remarques émises par le CHSCT, qui font suite à une visite du 8 février 2018.</p> <p>Les locaux actuels ont une superficie d'environ 90m² auquel s'ajoute un algeco de 18m². L'objectif est de doubler cette superficie afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des vestiaires hommes et femmes distincts avec une superficie suffisante ; • Créer une salle de pause permettant au personnel de déjeuner sur place ; • Créer une salle de réunion ; • D'isoler le laboratoire d'analyse des bureaux ; • Regrouper l'ensemble des agents dans un même bâtiment (suppression de l'algeco). <p>Le hangar/atelier</p> <p>La Régie assainissement a vu ses compétences évoluer au fur et à mesure des années, les besoins ont donc naturellement évolué. Le personnel de la Régie est aujourd'hui capable de réaliser d'importantes maintenances qui nécessitent un espace de travail adéquat. Il n'y a à l'heure actuelle aucun espace faisant office d'atelier pour ainsi permettre la réparation des différents équipements et le stockage du matériel dans de bonnes conditions.</p> <p>Le projet global de l'extension de la base de vie a donc intégré ces besoins, et ainsi la création d'un hangar/atelier d'une superficie d'un peu plus de 150 m² a été validée.</p> <p>A terme ce bâtiment pourrait accueillir un camion hydrocureur afin de réaliser en interne des travaux de curage et de débouchage des réseaux de canalisations, etc.</p> <p>En conclusion, l'intérêt est multiple : améliorer la qualité de vie pour les agents (confort des locaux), réduire les voyages entre les différents sites et donc les nuisances et coûts liés aux véhicules, réduire la consommation énergivore du bungalow servant de bureaux, apporter une nouvelle gestion des eaux usées par des nouveaux outils de traitement (hydrocurage). Les travaux de construction respecteront l'ensemble des prérogatives réglementaires et tendront à utiliser l'usage naturel de la source solaire pour améliorer l'éclairage et le chauffage dans les espaces de bureaux.</p>
Partenaires	Etat : DETR (acquis) + DSIL (acquis)
Coût prévisionnel	1 064 172,00€HT
Plan de financement	

		Dépenses (€HT)	Recettes (€HT)
CCHVS – Coût de réalisation	Maitrise d'œuvre	39440,00	Etat – DETR accordée
	Missions connexes (SPS, CT)	5570,00	Etat – DSIL exceptionnelle 2021 accordée
	Travaux (phase PRO-DCE)	841 800,00	Fonds propres - Emprunt sur 20 ans
			248643,00
			100000,00
			538167,00

Total HT	886810,00	Total HT	886810,00
TVA	177362,00	TVA	177362,00
TOTAL TTC	1064172,00	TOTAL TTC	1064172,00

Calendrier	Démarrage juillet 2021 sur une durée de 11 mois de travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°11 Consommation énergétique du territoire.

Fiche action: Installation de panneaux photovoltaïques sur 3 stations d'épuration

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	2
Action n°	CRTEHVS- CCHVS-4
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
Maître d'œuvre	AMO par le CRER Poitou-Charentes
Description de l'action	<p>Installation de panneaux photovoltaïques sur 3 sites appartenant à la Régie assainissement (sites énergivores en électricité).</p> <p>Les panneaux vont être installés sur le toit des hangars à boues de 2 STEP et sur bloc béton pour la dernière.</p> <p>L'objectif de l'opération est d'autoconsommer la production. Il n'y aura donc pas de revente d'électricité. En fonction des modalités et des possibilités, la production ne sera pas bridée et le surplus pourrait être réinjecter dans le réseau pour alimenter des sites propres à la communauté de communes.</p> <p>Transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ambition écologique : énergie, - Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
Partenaires	FEDER : financeur CRER : AMO ORA : entreprise de travaux
Coût prévisionnel	AMO : 11 375€ HT Travaux : 219 978€ HT
Plan de financement	Emprunt de la Régie assainissement Aides FEDER : 60 000€ HT
Calendrier	Réunion de préparation de chantier : juin 2021 Travaux de structure : août / septembre 2021 Installation des panneaux photovoltaïques : septembre 2021 Branchement électrique et mise en service : octobre à décembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°12 Production d'énergie renouvelable globale du territoire

Fiche action: Remplacement et réhabilitation de postes de relevage

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	3
Action n°	CRTEHVS- CCHVS-5
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
Maître d'œuvre	BRG Ingénierie / Bureau d'études
Description de l'action	<p>Réfection et le remplacement de deux postes de refoulement (Ricou et Carrières) situés sur la commune de Saint Maixent l'Ecole, bassin de collecte de la station d'épuration de Charnay (17 000EH) implantée à Nanteuil.</p> <p>Les travaux envisagés font suites à des problématiques de vétusté des équipements (colonne montante manchonnée, absence de dispositif antichute, chambre à vanne non séparée, etc.), l'implantation du centre aquatique (déversement d'eaux usées supplémentaire), et à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées.</p> <p>Déplacement du poste de Ricou avec prise en compte d'une extension des réseaux gravitaire et de refoulement (environ 60 ml) ainsi que la réhabilitation du poste de Carrières, proposition de scénarii pour un futur raccordement de la zone du Fief Rousset (difficulté de raccordement, prise en compte des installations d'ANC existantes, chiffrage des travaux).</p> <p>Transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Lutte contre les pollutions- Respecter la réglementation- Assurer le suivi et le bon fonctionnement des ouvrages- Améliorer l'état du parc- Limiter les pannes pouvant entraîner des débordements et nuire à l'environnement
Partenaires	<p>Validation de la MOE le 26/05/2021 en Conseil communautaire</p> <p>Notification du marché début juin 2021</p> <p>Travail en collaboration avec la MOE afin de mener à terme le projet.</p> <p>Partenaire associable Agence de l'eau Loire Bretagne (non définit pour le moment)</p>
Coût prévisionnel	<p>Prestation MOE : 11 675€ HT</p> <p>Relevé topographique, étude géotechnique, étude béton, coordonnateur SPS : environ 20 000€ HT</p> <p>Coût travaux : estimé à 95 000€ HT pour les postes et 30 000€ pour les réseaux</p>
Plan de financement	<p>Fond propre à la Régie (autofinancement)</p> <p>Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau</p>

Calendrier	Notification marché de MOE début juin 2021 Phase APS et APD : septembre / octobre 2021 Démarrage travaux : novembre 2021 Fin travaux : décembre 2021 / janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°49 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU (P204.3)

Fiche action: Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Pamproux, diagnostic amont de la Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau et Analyse des Risques de Défaillances.

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	3
Action n°	CRTEHVS- CCHVS-6
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
Maître d'œuvre	
Description de l'action	Réalisation du SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) sur la commune de Pamproux (STEP de 1800 EH), précédent datant de 2008-2009. Objectif définir les grandes lignes d'investissement en lien avec le diagnostic préalablement effectué. Transition écologique <ul style="list-style-type: none"> - Respecter la réglementation - Préservation des ressources en limitant les pollutions (casse réseau, intrusion eaux claires, etc.), - Ne pas nuire à l'environnement
Partenaires	Bureau d'études (non retenu pour le moment) : en charge de l'étude Agence de l'eau Loire Bretagne : Financeur Département des Deux Sèvres : Financeur et appui technique DDT : appui technique
Coût prévisionnel	Coût estimé de l'étude entre 30 000 et 50 000€ HT Coût estimé travaux : (?)
Plan de financement	Fond propre de la Régie assainissement (autofinancement) Aides publiques : <ul style="list-style-type: none"> - SDA : 30% + 20% (point prioritaire) de l'Agence de l'eau + 25% du Département.
Calendrier	Lancement consultation septembre/octobre 2021 Analyse des offres décembre 2021 Notification marché janvier 2022

	Démarrage étude début 2022 Fin de l'étude fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°50 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3) IND n°51 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Fiche action: Schéma Directeur d'Assainissement de l'agglomération Saint Maixentaise, diagnostic en amont de la Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau et Analyse des Risques de Défaillances.

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	3
Action n°	CRTEHVS- CCHVS-7
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Regroupement de plusieurs études au sein d'un même marché attribué à un bureau d'études.</p> <p>Sur le secteur de l'agglomération Saint Maixentaise (Saint Maixent, Exireuil, Nanteuil, Saint Martin de Saint Maixent, Azay le Brulé) trois études réglementaires doivent être lancées dans le courant de l'année 2021.</p> <p>Le SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) est obligatoire tous les 10 ans, le dernier date de 2013. Son objectif est de définir les grandes lignes d'investissement en lien avec le diagnostic préalablement effectué (travaux très urgents, urgents, moins urgents, etc.).</p> <p>Le diagnostic amont RSDE est une étude obligatoire, à lancer avant la fin de l'année 2021, qui fait suite aux analyses réalisées en 2018 et 2019. Un planning commun a été défini avec le département 79 afin que l'ensemble des services d'assainissement du département avance au même rythme sur ce dossier.</p> <p>L'analyse des risques de défaillances est une étude à réaliser avant la fin de l'année 2021 pour les STEP de plus de 10 000EH. Cette étude permet d'identifier les risques en cas de dysfonctionnement des ouvrages de la STEP et des points clés du réseau.</p> <p>Transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter la réglementation - Préservation des ressources en limitant les pollutions (casse réseau, intrusion eaux claires, etc.), - Ne pas nuire à l'environnement
Partenaires	<p>Bureau d'études (non retenu pour le moment) : en charge de l'étude</p> <p>Agence de l'eau Loire Bretagne : Financeur</p> <p>Département des Deux Sèvres : Financeur et appui technique</p> <p>DDT : appui technique</p>

Coût prévisionnel	Coût estimé entre 100 000 et 150 000€ HT pour les études Coût estimé travaux : plus de 1500 k€ HT à projeter sur plusieurs années
Plan de financement	Fond propre de la Régie assainissement (autofinancement) Aides publiques : <ul style="list-style-type: none"> - SDA : 30% + 20% (point prioritaire) de l'Agence de l'eau + 25% du Département. - RSDE : 50% de l'Agence de l'eau + 25% du Département - ARD : réflexion de l'Agence de l'eau sur la subvention de ce dossier
Calendrier	Lancement consultation fin juin 2021 / Analyse des offres septembre 2021 Notification marché septembre/octobre 2021 Démarrage étude novembre 2021 Fin de l'étude milieu / fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°50 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3) IND n°51 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Fiche action: Etude stratégique en habitat

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	2 et 4
Action n°	CRTEHVS- CCHVS-8
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
Maître d'œuvre	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes réalise une étude stratégique de l'habitat afin de préciser les enjeux du territoire sur la thématique de l'habitat et de définir une stratégie pour intervenir en la matière. L'étude doit aboutir à un programme d'actions.</p> <p>L'étude a été initiée en décembre 2020 et doit se dérouler tout au long de 2021, jusqu'en 2022. Elle en est à la phase de définition des enjeux.</p> <p>C'est un outil de réflexion et d'actions qui doit accompagner les plans et programmes déjà validés par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, à savoir SCOT, Plan Local d'Urbanisme intercommunal et PCAET. Ce sera également un outil au service du projet de territoire.</p> <p>L'étude est réalisée en interne et porte sur l'ensemble du territoire du Haut Val de Sèvre. Elle concerne ainsi les 31 000 habitants mais aussi les futurs habitants (objectif : 35000 habitants en 2035)</p> <p>Le projet participe à la transition écologique de deux façons :</p> <p>1/ L'étude comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une étude de la vacance- Une étude d'optimisation des dents creuses. <p>Elle vise ainsi à accompagner la sobriété foncière du territoire en précisant de façon opérationnelle, les moyens d'agir pour intensifier l'urbanisation et réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels. L'intensification de l'urbanisation favorisera aussi le développement des modes de déplacements doux.</p> <p>2/ L'étude doit aussi préciser les moyens que l'EPCI se donne pour améliorer les performances énergétiques du bâti et lutter contre le réchauffement climatique.</p>
Partenaires	<p>Au stade actuel de l'étude, un comité technique a été défini mais il ne s'est pas encore réuni.</p> <p>Les partenaires opérationnelles ne sont pas encore définis.</p>

	<p>Le diagnostic s'achève ; la définition des enjeux est en cours.</p> <p>La prochaine étape sera de confronter la vision des élus à celle du comité technique avant de définir les objectifs et la stratégie à adopter. Cette phase se déroulera au 2^{ème} semestre 2021.</p>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses de fonctionnement : Ingénierie Chargée de mission (1/2 ETP) équivalent à 23 000 € /an</p> <p>Dépenses d'investissement : Mise en œuvre du programme d'actions à partir de 2022 non chiffré à ce jour</p>
Plan de financement	Dépenses de fonctionnement : autofinancement
Calendrier	<p>L'étude a été initiée en décembre 2020 et doit se dérouler tout au long de 2021, jusqu'en 2022.</p> <p>Juin-juillet 2021 : Phase de définition des enjeux</p> <p>Septembre -décembre 2021 : définition des objectifs et élaboration de la stratégie.</p> <p>Premier semestre 2022 : établissement du programme d'action</p> <p>Deuxième semestre 2022 : mise en œuvre du programme d'action</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>IND n°44 - Pour répondre à l'objectif de sobriété foncière : Nombre de nouveaux logements en utilisant du bâti existant (source : permis de construire – bilan OPAH)</p> <p>IND n°13 et 14 - Pour répondre à l'objectif d'amélioration des performances énergétiques : Nombre de logements ayant bénéficié de conseils pour des travaux d'amélioration des performances énergétiques (source : ANAH, SARE)</p> <p>IND n°15 - Nombre de logements ayant réalisé des travaux d'amélioration des performances énergétiques (source : ANAH, SARE) ?</p>

Fiche action: Dispositif AMEC

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	2
Action n°	CRTEHVS- CCHVS-9
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
Maître d'œuvre	Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) / Association
Description de l'action	<p>Mise en place du dispositif AMEC (Accompagnement à la Maîtrise de l'Energie dans les Collectivités) à destination des communes et de l'intercommunalité.</p> <p><u>Le projet :</u> Création d'un binôme élu/agent au sein de la Communauté de Communes et de chacune de ses communes pour suivre une formation et un tutorat afin de réaliser l'autodiagnostic de leur patrimoine et le programme pluriannuel d'investissement des travaux d'amélioration énergétique et de production d'énergie. Une formation, une aide à la décision, un tutorat et un suivi énergétique seront assurés par le CRER durant toute la durée de la mission. L'objectif est de faciliter le passage à l'acte des communes en matière de rénovation énergétique.</p> <p><u>Etat actuel :</u> Les binômes élus/techniciens reçoivent en ce moment et jusqu'au mois de juin la 1^{ère} formation AMEC et réaliseront prochainement avec le CRER l'autodiagnostic de leurs bâtiments.</p> <p><u>Caractéristiques du projet :</u> Coût global : 105 080 € TTC (financé à 50% par la FNCCR, via l'AMI SEQUOIA, finance les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique), soit 52 540€ TTC pour la collectivité. Bénéficiaires : Toutes les communes du Haut Val de Sèvre et la Communauté de Communes.</p> <p><u>Participation à la transition écologique de l'AMEC :</u> Objectifs de l'opération : Diminuer de 50% la consommation énergétique de l'éclairage public ; Diminuer les consommations énergétiques de 30% ; Créer des compétences en énergie au sein des collectivités locales nécessaires à l'amélioration énergétique des bâtiments et de l'éclairage public ;</p>

	<p>Réduire le gaspillage énergétique et la précarité énergétique avec le développement de bâtiments sobres en énergie ;</p> <p>L'action AMEC est inscrite dans le plan d'actions du PCAET et participera à répondre à l'objectif TEPOS 2050 en réduisant les consommations énergétiques.</p>
Partenaires	<p>CRER : Centre Régional des Energies Renouvelables.</p> <p>COTECH AMEC : EPCI des Deux-Sèvres et autres collectivités ayant déjà portées le dispositif AMEC sur leur territoire.</p>
Coût prévisionnel	<p>Les principaux postes de dépenses :</p> <p><u>Année 1 (2021)</u></p> <p>Réunion collective d'information / collecte des besoins : 1 100€ HT</p> <p>Stage de formation n°1 : 11 500€ HT</p> <p>Tutorat durant la période d'évaluation énergétique : 20 520€ HT</p> <p>Participation aux réunions de restitution aux Conseils Municipaux : 6 650€ HT</p> <p>Stage de formation n°2 : 11 500€ HT</p> <p><u>Année 2 (2022)</u></p> <p>Aide à la constitution du plan d'actions : 20 900€ HT</p> <p>Tutorat durant la conduite des travaux : 14 630€ HT</p> <p>Aide au suivi énergétique : 4 600€ HT</p> <p>Total de 91 400€ HT</p>
Plan de financement	<p>Le dispositif financier mobilisé : AMI SEQUOIA</p> <p>Finance à hauteur de 50% le dispositif AMEC, soit 45 700€ HT.</p>
Calendrier	<p><u>Année 1 (2021)</u></p> <p>Etape 1 : Réunion d'information de lancement, de préparation, de diagnostic ;</p> <p>Etape 2 : Stage de formation énergie (5 jours) ;</p> <p>Etape 3 : Evaluation énergétique et création des fiches énergies ;</p> <p>Etape 4 : Réunion intermédiaire collective : Restitution des fiches énergie ;</p> <p>Etape 5 : Stage de formation « efficacité énergétique et ENR » ;</p> <p><u>Année 2 (2022)</u></p> <p>Etape 6 : Réunion de présentation des opportunités pour faciliter la conduite des travaux ;</p> <p>Etape 7 : Organisation de visites d'installations ou d'équipements exemplaires ;</p> <p>Etape 8 : Définition du plan de travaux par commune ;</p> <p>Etape 9 : Réunion intermédiaire collective : Restitution des programmes de travaux et planification ;</p> <p>Etape 10 : Formations techniques spécifiques (à la carte) ;</p> <p>Etape 11 : Aide au montage des opérations de travaux (en fonction de l'avancement par commune).</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>IND n°11 - Consommation énergétique du territoire</p> <p>« Coût des travaux d'amélioration de performance</p>

	<p>énergétique ».</p> <p>IND n°12 Production d'énergie renouvelable globale du territoire</p> <p>IND n°16 Coût des travaux d'amélioration de performance énergétique (AMEC).</p>
--	--

Fiche action: Plateforme de la Rénovation Énergétique

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	2
Action n°	CRTEHVS- CCHVS-10
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
Maître d'œuvre	Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) / Association
Description de l'action	<p>Mise en place d'une plateforme de la rénovation énergétique.</p> <p><u>Le projet :</u> Le CRER a répondu à un AMI de la Région au nom de 3 collectivités (CCHVS, Val de Gâtine et Parthenay Gâtine). Ce dispositif co-financé par l'ADEME, l'Etat et la Région est conçu comme un service public de proximité et permet aux particuliers de bénéficier de conseils/accompagnements dans la rénovation énergétique.</p> <p>Cette plateforme propose :</p> <ul style="list-style-type: none">- Informations/conseils sur les travaux à conduire ;- Aide à la formulation de la demande de travaux, analyse des devis ;- Orientation vers les aides financières existantes ;- Aide à la recherche d'entreprises locales, labellisées... <p><u>Etat actuel :</u> Une plateforme en transition permet de répondre aux besoins des habitants. Une construction de la plateforme est en cours pour une opérationnalité au 1^{er} janvier 2022. Des permanences ont lieu sur le territoire et vise à répondre aux besoins des habitants (1^{er} jeudi de chaque mois à Saint-Maixent-l'Ecole et Pamproux et le 3^{ème} jeudi du mois à La Crèche).</p> <p><u>Caractéristiques du projet :</u> Coût global : Co-financement Région/SARE à 100%. Les financements du programme SARE portent sur une durée de 3 ans, jusqu'en 2023. Bénéficiaires : Tous les habitants du Haut Val de Sèvre + Entreprises du petit tertiaire privé (mission optionnelle de l'AMI).</p>

	<p><u>Participation à la transition écologique de la plateforme :</u> Action participera à la réduction des consommations énergétiques du territoire. Objectif de 40 à 60% de réduction d'ici 2050 (TEPOS 2050). Action intégrée dans le plan d'actions du PCAET.</p>
Partenaires	<p>CRER : Centre Régional des Energies Renouvelables (gouverne plateforme) ; Val de Gâtine ; Parthenay Gâtine.</p>
Coût prévisionnel	<p>Pas de financement par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre pour la plateforme en transition.</p>
Plan de financement	<p>Le dispositif financier mobilisé : AMI Plateforme de la Rénovation Énergétique (Cofinancement Région/SARE) ; Financement du programme SARE sur 3 ans (2021-2023). <u>Missions obligatoires :</u> Information de premier niveau : 12 000 € Conseil personnalisé : 16 000€ Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (ménages) : 48 000€ Sensibilisation, communication, animation des ménages : 7 488,26€ Sensibilisation, communication, animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux : 8 961,90€ <u>Missions optionnelles :</u> Copropriétés : Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale : 12 000€ Petit tertiaire privé : information de premier niveau : 800€ Petit tertiaire privé : Conseil personnalisé : 10 000€ Petit tertiaire privé : Sensibilisation, Communication, Animation... : 2 987,30€ Soit un total de 117 217,45€ (pour les 3 collectivités).</p>
Calendrier	<p><u>Année 1 (2021)</u> Mise en place d'une plateforme dite en transition pour l'année 1. Organisation de la Plateforme avec le CRER et les autres collectivités ; Mise en place de permanences (avril 2021) ; Travail sur le petit tertiaire (enquête juin 2021) ; Travail sur les copropriétés. <u>Année 2 (2022)</u> Opérationnalité de la Plateforme (à préciser).</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>IND n°13 - Nombre d'information de premier niveau ; IND n° 14 - Nombre de conseil personnalisé aux ménages IND n°15 Nombre d'accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (Plateforme rénovation énergétique)</p>

Fiche action: Défi des écoles à énergie positive

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	2
Action n°	CRTEHVS- CCHVS-11
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
Maître d'œuvre	CPIE et CRER.
Description de l'action	<p>Le Défi des écoles a pour objectif d'inciter les écoles et les élèves à mieux comprendre le fonctionnement énergétique du bâtiment et à réduire leurs consommations d'énergie en s'appuyant sur des changements d'habitudes (écogestes). Ce projet s'inspire du défi « Famille à énergie positive »</p> <p>Le défi des écoles s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territoriale (fiche action n°3.2 : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation sur les enjeux du PCAET).</p> <p><u>Défi des écoles 2020/2021</u></p> <p>Ce projet a pu se réaliser sur l'année scolaire 2020/2021 avec les écoles d'Augé et de Saint-Maixent l'École (5 classes). La Communauté de Communes a sollicité le CPIE et le CRER pour la mise en place des actions au sein des écoles autour des thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiation aux différentes sources d'énergies et fabrication d'électricité - Les consommations d'électricité et les écogestes - L'efficacité énergétique : les économies d'énergie dans le bâtiment. <p>Le coût de l'action s'élève à 2250€. → L'objectif pour les années suivantes est d'obtenir la participation de toutes les écoles (classe de cycle 3) du territoire Haut Val de Sèvre.</p>
Partenaires	<p><u>Intervention auprès des écoles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (Gâtine Poitevine) - Centre Régional des Energies Renouvelables (La Crèche) <p><u>Accompagner les enseignants dans le projet pédagogique et relais pour communiquer auprès des écoles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
Coût prévisionnel	<u>CPIE</u> Pour une classe : 1250€
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - 3 séances d'animation (demi-journée) - 1 temps parents-enfants
Calendrier	Du 16 au 30 juin : Communiquer auprès des écoles du

	<p>territoire</p> <p>Du 23 août au 5 septembre : Relance et positionnement des écoles sur le projet.</p> <p>30 septembre : Réunion avec les écoles et les partenaires</p> <p>Janvier à mai : interventions du CPIE et CRER au sein des écoles</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°21 - Nombre d'enfants participants au défi « école à énergie positive ».

Fiche action: Elaboration du Schéma Directeur Cyclable communautaire

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	1
Action n°	CRTEHVS- CCHVS-12
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
Maître d'œuvre	Item Conseil / Bureau d'études
Description de l'action	<p>Suite à l'engouement pour le vélo suscité depuis le déconfinement de mai 2020, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a souhaité répondre à cet enjeu en réalisant son Schéma Directeur Cyclable. Le Schéma Directeur Cyclable est un document d'orientation stratégique qui va permettre à l'intercommunalité de démarrer sa politique cyclable en définissant un réseau d'itinéraires cyclables à l'échelle de son territoire.</p> <p>Cette étude se réalisera sur 9 mois et a démarré en avril 2021. Elle permettra également à l'EPCI de définir son ambition en termes d'aménagement cyclable en décidant d'un budget par habitant dédié au développement de la pratique du vélo.</p> <p>En quoi le projet participe à la transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permet de développer la part modale du vélo et de réduire en conséquence celle de la voiture - Réduction de la pollution atmosphérique - Amorçage d'une politique de mobilité douce
Partenaires	<p>Département / Acteurs locaux (entreprises, commerçants, habitants...)</p> <p>Une enquête auprès des habitants a été lancée afin d'en savoir plus sur leurs souhaits de voir la pratique du vélo se développer sur le territoire. Les commerçants et entreprises ont été sollicités pour diffuser l'enquête. Des ateliers sont prévus prochainement afin de travailler sur les itinéraires cyclables avec les partenaires et de</p>

	définir un réseau cyclable cohérent avec les attentes de chacun.
Coût prévisionnel	Coût de l'étude : 36 000 € HT (fonctionnement)
Plan de financement	Financement à 50% sur fonds propres et 50% par l'ADEME par l'intermédiaire d'un appel à projets.
Calendrier	Phase 1 : Diagnostic du territoire (Avril – Juin 2021) Phase 2 : Co-construction du réseau cyclable (Juillet – Novembre 2021) Phase 3 : Programme pluriannuel d'investissements (Décembre – Janvier 2022)
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°2 - Nombre de kilomètres de voies cyclables.

Fiche action: Mise en place d'une location de vélos à assistance électrique

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	1
Action n°	CRTEHVS- CCHVS-13
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
Maître d'œuvre	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
Description de l'action	<p>L'intérêt de ce projet est de proposer une alternative à la voiture pour les habitants du territoire pour leurs déplacements quotidiens. De nombreux habitants réalisent au quotidien des distances inférieures à 5 km, distance qui pourrait être parcourue à vélo.</p> <p>Ce projet a été décidé suite à la décision de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre de prendre la compétence Mobilité et d'engager une politique cyclable avec l'élaboration de son Schéma Directeur Cyclable. Ce Schéma va lui permettre de réaliser des aménagements cyclables ; le projet de location lui sera complémentaire en proposant un service vélo aux habitants.</p> <p>L'objectif est que ce service soit opérationnel pour le début de l'année 2022. Une recherche de financements est actuellement en cours. Environ 50 VAE seraient mis à disposition des habitants dans un premier temps.</p> <p>Participation à la transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propose une alternative à la voiture individuelle - Réduit l'empreinte carbone du territoire - Bénéfices santé pour les usagers / usagères
Partenaires	<p>Une recherche de partenariat avec un réparateur de vélo local afin d'assurer la maintenance de la flotte de vélos est en cours.</p> <p>L'achat des vélos sera assuré auprès d'un vélociste.</p>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissements : 100 000 € HT (achat de la flotte de vélos)</p> <p>Dépenses de fonctionnement : 9 000 € HT (dépenses de maintenance de la flotte de vélos chaque année)</p>
Plan de financement	<p>40 000 € de fonds propres de l'EPCI</p> <p>60 000 € par l'intermédiaire d'un appel à projets de l'ADEME (AVELO2)</p> <p>Recettes de fonctionnement de la location de vélos : 20 000 €</p>
Calendrier	Appel d'offres en octobre 2021 pour l'achat des vélos

	Appel d'offres en novembre 2021 pour la maintenance des vélos Mise en service de la location en février 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°3 Part modale du vélo

Fiche action: Bonus Drive

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	1
Action n°	CRTEHVS- CCHVS-14
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
Maître d'œuvre	Bonus Drive / Entreprise
Description de l'action	<p>Bonus Drive est une entreprise proposant du covoiturage de proximité réalisé sur de courtes distances en passant par l'intermédiaire d'une application. L'application propose, en échange d'un covoiturage effectué, un système de bonus qui permet aux usagers de gagner des récompenses auprès de commerçants locaux inscrits sur l'application.</p> <p>Le réseau routier étant très développé sur le Haut Val de Sèvre, le covoiturage est une alternative à la voiture individuelle à fort potentiel. Le Haut Val de Sèvre et Bonus Drive ont donc décidé en 2019 d'expérimenter la mise en place de cette application en la déployant tout d'abord auprès des entreprises du territoire puis auprès du grand public.</p> <p>Le lancement a été effectué en septembre 2019. En mars 2020, plus de 200 utilisateurs avaient téléchargé l'application. Peu de covoiturations ont néanmoins été effectués.</p> <p>Le contexte sanitaire a par la suite freiné le développement de cette solution. Un redéploiement est envisagé en septembre 2021.</p> <p>Participation à la transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Propose une alternative à la voiture individuelle- Réduit le trafic routier- Réduit la pollution atmosphérique- Réduit l'empreinte carbone territoriale
Partenaires	<p>Les entreprises du territoire ont été sollicité en 2019 afin de communiquer auprès de leurs salariés cette alternative à la voiture individuelle. Des présentations de l'application ont été réalisé au sein des entreprises du territoire par l'entreprise Bonus Drive.</p> <p>Prochaines étapes : redéploiement de l'application en touchant un public différent, les associations.</p>
Coût prévisionnel	Coût de fonctionnement : 6 000 € HT
Plan de financement	Fonds propres de la Communauté de Communes

Calendrier	Deuxième semestre 2021 : redéploiement de l'application en touchant un public différent, les associations.
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°6 Nombre de covoiturages effectués sur le territoire IND n°7 Nombre d'aires de covoiturages présentes sur le territoire

Fiche action: Remplacement chaudière fuel contre une chaudière à pelés

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	2
Action n°	CRTEHVS- CHERVEUX- 15
Maître d'ouvrage	Mairie de Cherveux
Maître d'œuvre	ACE (Atelier de la Conception Environnementale)
Description de l'action	Bonne alternative pour s'équiper d'un système performant qui permettra de faire des économies. Les granulés à bois qui sont utilisés sont moins coûteux que d'autres énergies, et sont en partie issus de la récupération des déchets des scieries et de l'élagage, ce qui en fait une source plus écologique et moins polluante.
Partenaires	Subvention de la région actée le 12 avril 2021
Coût prévisionnel	Gros œuvre : 14 000 € Production chaleur : 41 000 € Ingénierie : 5 000 € Tout est dépense d'investissement
Plan de financement	Autofinancement : 14 500 € DETR sollicitée : 28 083 € Octroi d'une subvention de la région : 29 919 €
Calendrier	Etude préalable au CRER Appel à projet le 23 octobre 2020. Société ACE retenue le 16 novembre 2020 Déclaration de travaux fin janvier/début février 2021 Dossier consultation fin mars 2021 Début des travaux mi-mai 2021 Durée des travaux 3 mois Fin des travaux fin août 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°17 Nombre de chaudières bois au sein des collectivités.

Fiche action: Aménagement durable de la Grand Rue

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	2
Action n°	CRTEHVS- CHERVEUX- 16
Maître d'ouvrage	Mairie de Cherveux
Maître d'œuvre	SEOLIS et SIT&A- Concept paysage
Description de l'action	<p>« La Grand Rue » situé dans le bourg de Cherveux va être totalement réaménagé avec la création d'une piste cyclable et d'une végétalisation (ilot fraîcheur) qui permettra de créer de l'ombre, cela protégera le sol et les personnes dans l'espace public, et ce qui rejettera de la vapeur d'eau ce qui sera rafraichissant.</p> <p>Remplacement de l'éclairage existant par des led. Meilleure consommation énergétique. Elles ne renferment pas de substances dangereuses pour la santé comme le mercure. Durée de vie incomparable, économie d'énergie. Elles présentent le meilleur bilan environnemental.</p>
Partenaires	<p>Subvention du siefs remplacement de l'éclairage acté le 16 avril 2021 Prise en charge à 100% du siefs pour l'enfouissement du réseau</p> <p>A ce jour les autres demandent de subvention ne sont pas encore faites</p>
Coût prévisionnel	<p>Montant : 400 000 € Dépense d'investissement</p>
Plan de financement	
Calendrier	Démarrage deuxième semestre 2021 pour les éclairages et enfouissement de réseau
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>IND n°2 Nombre de kilomètres de voies cyclables aménagées</p>

Fiche action: Réhabilitation de la base de loisirs du plan d'eau de Cherveux-St Christophe

CRTE Communauté de communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	1 et 4
Action n°	CRTEHVS- SYNDICATPLAND'EAU- 17
Maître d'ouvrage	Syndicat du Plan d'eau de Cherveux-St Christophe
Maître d'œuvre	Canopee Paysagiste / Area Urbanisme
Description de l'action	Réaménagement du site du plan d'eau de Cherveux-St Christophe : Aménagement de la base de loisirs (plage, jeux, tour de l'étang, parking, ...)
Partenaires	Département - État – Région – communauté de communes Val de Gâtine et Haut Val de Sèvre
Coût prévisionnel	1 538 027 €HT
Plan de financement	Département : 300 000 € État : 300 000 € DETR (non déposé) Région : 50 000 € Europe : 300 000 € Communauté de communes Val de Gâtine et Haut Val de Sèvre : emprunt via syndicat de 588 027€
Calendrier	2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	/

Fiche action: Création du lotissement du «Champ des Blés» adapté au handicap

CRTE Communauté de communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	1 et 4
Action n°	CRTEHVS- EXIREUIL- 18
Maître d'ouvrage	Commune d'Exireuil Collectivité
Maître d'oeuvre	URBA37 Agence maîtrise d'oeuvre
Description de l'action	<p>Vu les nombreuses demandes de logements adaptés au handicap, la commune a acheté un terrain en limite de Saint-Maixent-l'Ecole pour créer un lotissement.</p> <p>Ce terrain idéalement placé à 150 mètres de l'Intermarché, à 500 mètres de la pharmacie, des médecins, des kinésithérapeutes pourrait accueillir une vingtaine de logements sur 8 700m².</p> <p>L'intérêt de ce projet est de permettre à tous d'être autonome sans recourir systématiquement à la voiture.</p> <p>Une première ébauche réalisée par le cabinet Urba 37 demande à être peaufinée pour davantage favoriser les liaisons douces.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	L'enveloppe financière pourrait s'élever à 250 000€ HT selon les premières estimations.
Plan de financement	Le plan de financement pourrait, outre l'autofinancement, intégrer une aide du CRTE.
Calendrier	Le permis d'aménager devrait pouvoir être déposé en fin d'année pour des travaux début 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°2 Nombre de km de voies cyclables aménagées IND n° 42 Nombre de nouveaux logements en densification

Fiche action : Plantation d'un arbre à chaque naissance

CRTE Communauté de communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	3
Action n°	CRTEHVS- FRANCOIS- 19
Maître d'ouvrage	Mairie de François
Description de l'action	- Le projet est de créer un espace boisé sur des terrains communaux une fois par an, un arbre sera planté pour chaque naissance.
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Fonds propres de la commune
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°38 Surface des boisements.

Fiche action: Création d'itinéraires cyclables

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	1
Action n°	CRTEHVS- SME- 20
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Maixent-l'Ecole
Maître d'œuvre	Iris conseil
Description de l'action	Dans le cadre d'une étude globale de la circulation dans la ville, des préconisations sont attendues pour créer des itinéraires cyclables dans la Ville. L'objectif est de développer les modalités douces et d'assurer la sécurité de tous (piétons, cycliste et automobilistes)
Partenaires	Communauté de communes Conseil départemental État (DTT)
Coût prévisionnel	Étude : 34 550 € Itinéraires : à chiffrer
Plan de financement	Non connu ce jour
Calendrier	Création de premiers itinéraires à titre expérimental en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°2 Nombre de kilomètres de voies cyclables aménagées

Fiche action: Plan pluriannuel d'investissement sur les équipements scolaires

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	2
Action n°	CRTEHVS- SME- 21
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Maixent-l'Ecole
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement structurant les investissements du mandat pour les bâtiments et l'activité scolaire autour de 4 axes</p> <ul style="list-style-type: none">- Développement du matériel pédagogique et ludique- Sécurité- Qualité du cadre de travail- Transition écologique <p>L'objectif est de penser les écoles de demain en les adaptant aux enjeux climatiques (isolation, régulation thermique, végétalisation...)</p>
Partenaires	Écoles
Coût prévisionnel	Enveloppe global 370 000 € (dont travaux 2021)
Plan de financement	DSIL Energie DETR
Calendrier	Création d'une autorisation de programmes pour la durée du mandat.
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°11 Consommation énergétique du territoire

Fiche action: Réhabilitation de l'Hôtel Balizy

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	2
Action n°	CRTEHVS- SME- 22
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Maixent-l'École
Maitrise d'œuvre	Commune de Saint-Maixent l'École /Économiste : Christophe LIAGRE / BET Fluide : ITES
Description de l'action	<p>L'hôtel Balizy est un monument municipal remarquable au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme. Construit en 1530, il se situe en cœur de ville et imbriqué dans le bâti ancien, il a eu une vocation de salle de spectacle jusque dans les années 1990. Depuis, seules les salles du rez-de-chaussée ont été utilisées pour accueillir les permanences d'associations locales.</p> <p>La réhabilitation de cet hôtel poursuit plusieurs objectifs : valoriser le patrimoine architectural de la ville et maintenir un niveau de service de qualité en accueillant des activités culturelles associatives.</p> <p>La réhabilitation de l'hôtel va permettre de lutter contre l'artificialisation des sols en implantant des activités dans le bâti existant et contre le gaspillage énergétique par la réalisation d'une isolation complète du bâtiment et la modernisation du système de chauffage.</p> <p>Ces différents objectifs s'inscrivent dans la démarche de revitalisation du territoire engagée avec le programme « Petites Villes de Demain ».</p> <ul style="list-style-type: none">- Lutter contre l'artificialisation des sols en accueillant dans une friche patrimoniale des activités culturelles associatives- Lutte contre le gaspillage énergétique par une isolation complète du bâtiment et une modernisation du système de chauffage- Maintenir un niveau de service de qualité sur le territoire
Coût prévisionnel	<p>Le coût des travaux est estimé à 500 000€ TTC.</p> <ul style="list-style-type: none">- Isolation (fenêtres, sols et plafonds)- Remise en état et transformation de l'ensemble du bâtiment- Étude de mise en accessibilité (rampe, sanitaire, installation d'un ascenseur)
Plan de financement	<p>Préciser les hypothèses de financement</p> <p>Environ 60% du projet peut être financé par des subventions :</p> <p>Etat :</p> <p>DETR : 160 000€ HT</p>

	DSIL-énergie : 64 000€ HT Autofinancement : 276 000€
Calendrier	Année prévisionnelle de réalisation ou calendrier pluriannuel Les travaux sont prévus sur 2 ans de 2021 et 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°11 Consommation énergétique du territoire

Fiche action : Aménagement des bords de Sèvre

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	3
Action n°	CRTEHVS- SME- 23
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Maixent-l'École
Maître d'œuvre	DCI Environnement
Description de l'action	<p>Saint-Maixent-l'École est traversée par la Sèvre Niortaise. Sa vallée joue un rôle de poumon vert pour la ville qui est très minérale. Bien qu'elle présente des contraintes en termes de gestion du risque inondation dans un espace urbain, la vallée de la Sèvre est aussi un atout majeur pour la ville. Elle est un espace naturel privilégié, un lieu de promenade et de ressourcement pour la population, et un lieu attractif pour les touristes. Pendant longtemps peu accessibles, les bords de Sèvre ont accueilli un premier projet de 2016 à 2020 qui intègre 3 sites : le parc et l'île du Moulin du Tan, le parc Chaigneau et le parc Hélène Guyonnet.</p> <p>Ce projet d'aménagement global n'a pas été mené dans son intégralité mais a permis la création d'un skate park dans le parc Chaigneau et la pose de passerelles pour initier un nouvel itinéraire de promenade.</p> <p>Le projet actuel a pour but de valoriser cet espace naturel pour donner à voir son potentiel, sans faire le sacrifice de la protection de la biodiversité.</p> <p>Ainsi, le cheminement entre le parc Chaigneau et le Moulin du Tan va être complété par la pose d'un cheminement en platelage afin de préserver la biodiversité qui y réside, caractéristique des zones humides, et permettre un accès PMR. Une gestion adaptée à sa préservation est en réflexion avec le Syndicat Mixte à la Carte ainsi que la mise en œuvre d'outils pédagogiques de sensibilisation.</p> <p>Des aménagements légers vont être réalisés dans le parc Hélène Guyonnet pour du petit événementiel.</p> <p>Dans sa globalité, le projet vise la mise en valeur du lieu</p>

	<p>dans une démarche de respect et de préservation de l'environnement.</p> <p>Ce projet participe ainsi au développement du tourisme vert de la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger une zone humide par l'installation d'un platelage bois - Valoriser et protéger la biodiversité du lieu - Développer le tourisme vert et le slow-tourisme par la mise en valeur des bords de sèvre
Coût prévisionnel	305 350 € HT
Plan de financement	DETR 2021 : 122 140 € acquis Autofinancement : 183 210 €
Calendrier	2021- 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°39 Coefficient de biotope INDn°40 Prise en compte de la biodiversité

Fiche action: Réhabilitation des ateliers municipaux

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	2
Action n°	CRTEHVS- SME- 24
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Maixent-l'Ecole
Maitre d'œuvre	AZ Architectes
Description de l'action	<p>Depuis 1958, les ateliers municipaux n'ont pas connu de travaux de rénovation. Devenus vétustes, les locaux ne sont plus adaptés aux besoins de la collectivité et n'offre plus de conditions de travail satisfaisantes pour les agents. Ainsi depuis 2019, un long travail de réflexion a été mené pour la réhabilitation et la modernisation de ces bâtiments.</p> <p>La collectivité a fait le choix de réhabiliter ces locaux plutôt qu'en construire de nouveaux pour éviter une artificialisation des sols et préserver les espaces naturels de la ville. La réhabilitation complète des bâtiments va permettre d'accueillir les équipes d'agents municipaux dans de bonnes conditions de travail et de lutter contre le gaspillage énergétique (isolation, chauffage ; menuiseries et éclairage).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'artificialisation des sols en réhabilitant des ateliers municipaux datant de 1958 - Lutter contre le gaspillage énergétique par une

	remise aux normes d'isolation du bâtiment
Coût prévisionnel	1 060 837,80 € HT
Plan de financement	DETR 2021 : 400 000 € acquis Autofinancement : 660 837,80 €
Calendrier	2021-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°11 Consommation énergétique du territoire

Fiche action: Réfection toiture école Proust-Chaumette

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	2
Action n°	CRTEHVS- SME- 25
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Maixent-l'Ecole
Description de l'action	<p>La vétusté de la toiture de l'école Proust Chaumette nécessitait une intervention. La réfection de la toiture effectuée en 2021 permettra dans un second temps l'installation de panneaux photovoltaïques et ainsi renforcera l'autonomie énergétique de la commune.</p> <ul style="list-style-type: none">- Ambition écologique : développement des énergies renouvelable- Ne pas nuire à l'environnement
Coût prévisionnel	57 281 € HT
Plan de financement	<p>Préciser les hypothèses de financement (22 604 € pour la toiture et 57 281 € pour l'étude et l'installation de panneaux photovoltaïques</p> <p>DSIL énergie : 22 912 €</p> <p>Autofinancement : 34 369 €</p>
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°11 Consommation énergétique du territoire

Fiche action : Changement de l'éclairage du stade

CRTE Communauté de communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	2
Action n°	CRTEHVS- STENEOMAYE- 26
Maître d'ouvrage	Commune de SAINTE-NEOMAYE
Description de l'action	<p>Suppression des lampes halogènes. L'éclairage du stade est particulièrement puissant et très consommateur d'énergie. En remplaçant les lampes halogènes par des lampes LEDs nous feront 25 % d'économie d'énergie.</p> <p>Dans notre plan communal d'économie d'énergie, de transition écologique et de décarbonation, cette installation complétera nos actions déjà réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">- sur les 5 dernières années - rénovation de notre parc d'éclairage public, installation de lampadaires solaires et changement de nos anciennes lampes à mercure par des lampes à LEDs.- en 2013 et 2018 – rénovations de nos bâtiments incluant la suppression de nos chaufferies fuel par pompe à chaleur et VMC double flux <p>Au cours de nos démarches vers la transition écologique, nous avons obtenu 2 labels.</p> <p>Terre saine mention spéciale Cantine Bio/produits locaux 0 pesticide</p>  
Coût prévisionnel	28 020 euros TTC
Plan de financement	Autofinancement
Calendrier	Septembre 2021

Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°11 Consommation énergétique du territoire
--	---

Fiche action : Trame verte et bleue – passerelle sur un bras de Sèvre

CRTE Communauté de communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	3
Action n°	CRTEHVS- STENEOMAYE- 27
Maître d'ouvrage	Commune de SAINTE-NEOMAYE
Description de l'action	<p>Nous avons été retenus dans l'appel à projet de la Région pour la préservation de zones humides et la mise en place de réserves naturelles faune et flore.</p> <p>En complément et afin de mettre en valeur notre patrimoine naturel nous souhaitons réhabiliter une passerelle qui enjambe un bras de Sèvre construite en 1929 de ce projet Suppression des lampes halogènes</p> <p>Cette passerelle assure une continuité entre des chemins de randonnées de la commune de La Crèche et celle de Sainte-Néomaye.</p> <p>La passerelle fait partie d'une boucle qui vient d'être éligible au parcours vélo Terra Avantura de Nouvelle Aquitaine</p>
Coût prévisionnel	En cours 40.000 euros TTC
Plan de financement	Autofinancement
Calendrier	Septembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°39 Surfaces éco-aménagées

Fiche action: Restauration intérieure église

CRTE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Orientation stratégique n°	2
Action n°	CRTEHVS- SOUDAN-28
Maître d'ouvrage	Commune de Soudan
Maître d'œuvre	NIGUES M-Pierre
Description de l'action	Restauration intérieure de l'église : Conservation du patrimoine classé monument historique Maintien emploi dans les entreprises travaillant sur monuments historiques
Partenaires	Les subventions étant toutes accordées, travaux vont commencer dans les prochains mois
Coût prévisionnel	187 489.98 € HT y compris travaux restauration mobiliers
Plan de financement	DRAC : 68 800 €- Département : 15 000 €- Région : 23 439 €- DSIL exceptionnelle France relance 2021: 28 000 € acquis Autofinancement : 52 250.98 €
Calendrier	Réalisation des travaux de fin 2021 à fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Maintien emplois
Indicateurs d'évaluation proposés	IND n°11 Consommation énergétique du territoire

FICHES PROJETS

MAÎTRE D'OUVRAGE	TITRE	N° ORIENTATION STRATEGIQUE	ECHEANCE
Augé	Rénovation des logements communaux de l'agence postale	2	2023-2024
Augé	Le temple - Changement du système de chauffage	2	2023-2024
Azay-Le-Brûlé	Installation d'une chaudière bois	2	2021-2022
Azay-Le-Brûlé	Création de liaisons douces	1	2021-2022
Bougon	Isolation de la mairie	2	2022
CCHVS	Réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées (Pamproux)	3	2023
CCHVS	Réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées (Agglo St Maixentaise)	3	2022-2023
CCHVS	Optimisation de l'usine de production d'eau potable de la Corbelière	3	2024
CCHVS	Navette Altern'Actifs	1	2022
CCHVS	Stand sur la transition écologique au Village des Artisans	2	2022
CCHVS	Mise en place d'une démarche citoyenne	2 et 4	2022
CCHVS	Aménagement de l'ancien RIE dans le cadre du projet alimentaire territorial	3	2022-2023
CCHVS	Création d'un atelier de transformation	3	2023-2026
CCHVS	Création d'une réserve foncière agricole	3	2022-2023
CCHVS	Aménagements fonciers pour l'installation de nouveaux agriculteurs	3	2022-2026
CCHVS	Epicierie sociale et solidaire itinérante	3 et 4	2022
CCHVS	Programme d'éducation à l'alimentation	2 et 4	2022-2026
CCHVS	Création d'un espace test agricole	3	2023-2024
CCHVS	Tiers lieu agricole	3	2022
CCHVS	Restauration du bocage	3	2022
Cherveux	Isolation de la salle multi-activités sportives	2	2024
Cherveux	Création de liaisons douces	1	2023
Cherveux	Rénovation et réhabilitation du temple	2	2023
Exireuil	Création d'une voie piétonne et cyclable	1	2022
Exireuil	Réduire les consommations énergétiques dans les bâtiments communaux	2	2023

François	Création de liaisons douces	1	2022
François	Réaménagement de la route de Charmousse	1	2022-2024
François	Réaménagement de la route de Chauray	1	2023-2025
François	Modification de l'éclairage public	2	2022-2026
François	Création d'un verger communal	3	2022
François	Installation de détecteur pour l'éclairage	2	2022-2023
François	Création d'un pump track	4	2023
La Crèche	Création d'une régie maraîchère municipale	3	2021-2023
La Crèche	Création d'un centre technique municipal en vue de libérer du foncier en cœur du bourg destiné à des opérations de logement ou d'équipements.	4	2022-2024
La Crèche	Aménagement et redynamisation du centre bourg	4	2023-2027
La Crèche	Réhabilitation de la gare	1	2023-2024
La Crèche	Création d'un site cinéraire naturel à Chavagné et d'un cimetière naturel dans le bourg	3	2022-2023
La Crèche	Liaisons cyclables et piétonnes entre les villages et le centre bourg	1	2021-2025
La Crèche	Aménagement du site Groussard (autour du stade et de la piscine) situé en cœur de bourg pour en faire un espace de sports, de loisirs et de détente.	4	2023-2025
La Crèche	Rénovation de la piscine et aménagements extérieurs	1 et 4	2022-2024
La Crèche	Plantation de haies et de micro-forêts	3	2021-2025
La Crèche	Végétalisation des espaces urbains et des cours d'écoles	3	2022-2023
La Crèche	Rénovation énergétique des bâtiments municipaux	2	2021-2023
Nanteuil	Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	2	2023
Nanteuil	Récupération des eaux de pluie	3	2022
Nanteuil	Changement du chauffage de la Maison du temps Libre	2	2022
Nanteuil	Eclairage public en LED	2	2022
Nanteuil	Isolation des bâtiments publics	2	2023
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	Création de bassin pour la gestion des eaux pluviales et réaménagement de voirie pour faciliter la circulation à vélo.	1 et 3	2022-2023
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	Amélioration sentiers communaux pour la pratique du vélo	1	2023
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	Projet environnemental sur la biodiversité et l'éducation	3	2023
Saint-Maixent-l'Ecole	Modernisation de l'éclairage public	2	2021-2026
Saint-Maixent-l'Ecole	Réhabilitation du patrimoine communal	2	2022-2026
Saint-Maixent-l'Ecole	Création d'îlot de fraîcheur	3	2022-2026

Saint-Maixent-l'Ecole	Abbaye - lieu d'exception	2 et 4	2023-2026
Saint-Maixent-l'Ecole	Aire de camping-car	1	2022
Saint-Maixent-l'Ecole	Aménagement de l'îlot Chauray	2	2024-2025
Saint-Maixent-l'Ecole	Maison accueil jeunes médecins et médecins stagiaires	2 et 4	2024
Saint-Maixent-l'Ecole	Création d'une maison de santé	2 et 4	2025
Soudan	Construction halles pour le marché hebdomadaire favorisant les circuits courts	1 et 3 et 4	2022

Mobilité

Indicateurs d'évaluation

Indicateur	Enjeux suivis	Etat «0»	Action(s) en cours ou à venir	Rythme d'actualisation
IND n°1 Nombre de kilomètres parcourus en vélo	Développement de la pratique du vélo sur le territoire	/	A venir (2022) : mise en place d'un système de location de vélo à assistance électrique longue durée. Les vélos seront équipés d'un compteur pour suivre le nombre de km parcourus à vélo.	Annuel
IND n°2 Nombre de kilomètres de voies cyclables aménagées	Développement de la pratique du vélo sur le territoire	A définir, état des lieux en juin	A venir (2022) : réalisation d'aménagements cyclables.	Annuel
IND n°3 Part modale du vélo	Développement de la pratique du vélo sur le territoire	0.9%	A venir (2022) : mise en place d'un système de location de vélo à assistance électrique longue durée.	Annuel
IND n°4 Nombre d'abonnés TER à destination et au départ du territoire	Evolution du trafic ferroviaire de voyageurs sur le territoire et valorisation des gares et haltes ferroviaires	86 abonnés en 2020	A venir (2022) : mise en place d'une navette joignant les gares du territoire aux zones d'activités et zones d'habitation.	Annuel
IND n°5 Evolution de la part modale de la voiture individuelle	Suivi de l'évolution du trafic routier et de l'impact des alternatives à la voiture proposées sur le territoire	83% en 2017	Cf. Actions citées précédemment	Annuel
IND n°6 Nombre de covoiturages effectués sur le territoire	Suivi de la pratique du covoiturage	58 par mois en moyenne en 2021	Action en cours : Déploiement d'une application de covoiturage de proximité	Annuel
IND n°7 Nombre d'aires de covoiturages présentes sur le territoire	Suivi de la pratique du covoiturage	4 en 2021	A venir : aménagements de nouvelles aires de covoiturage	Annuel
IND n°8 Nombre de recharges effectuées sur les IRVE du territoire	Suivi de l'évolution de l'utilisation de la voiture électrique	170 recharges en 2019 282 recharges en 2020	A venir : installation de nouvelles bornes de recharges électriques	Annuel
IND n°9 Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	Exemplarité de la CCHVS dans le développement de la mobilité alternative	0% en 2020	A venir : renouvellement du parc de véhicules vers des véhicules électriques ou roulant au gaz	Tous les 5 ans

Energie et climat

Indicateur	Enjeux suivis	Etat «0»	Action(s) en cours ou à venir	Rythme d'actualisation
IND n°10 Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)	Suivre l'évolution des GES sur le territoire ; Voir les effets des actions du PCAET.	Total : 398 139 TCO2e Par habitant : 13,2 TCO2e/hbt. Année ref : 2016.	Développer les modes de déplacements doux ; Moins consommer et réduire ses déchets... Maîtriser les énergies (rénovation énergétique).	Tous les 3 ans (à voir selon données AREC)
IND n°11 Consommation énergétique du territoire	Voir l'évolution de la consommation énergétique; Suivre l'objectif TEPOS2050.	1 028 GWh Année ref : 2016.	Participation des communes + CCHVS au dispositif AMEC ; Développement d'une Plateforme de la rénovation énergétique.	Tous les 3 ans (à voir selon données AREC)
IND n°12 Production d'énergie renouvelable globale du territoire	Voir l'évolution de l'autonomie énergétique du territoire; Suivre l'objectif TEPOS 2050.	156 GWh Année ref : 2016	Développer des filières ENR (études spécifiques par filière à venir)	Tous les 3 ans (à voir selon données AREC)
Rénovation énergétique				
IND n°13 Nombre d'information de premier niveau (Plateforme rénovation énergétique)	Mesurer le besoin des habitants en matière de rénovation énergétique	141 contacts	Réalisation de permanences ; Sensibiliser, communiquer sur la rénovation énergétique.	Annuel
IND n°14 Nombre de conseil personnalisé aux ménages (Plateforme rénovation énergétique)	Mesurer le besoin des habitants en matière de rénovation énergétique	46 contacts/rdv	Réalisation de permanences ; Sensibiliser, communiquer sur la rénovation énergétique.	Annuel
IND n°15 Nombre d'accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (Plateforme rénovation énergétique)	Mesurer l'évolution de la rénovation globale dans le parc de logements privés.	A venir	Réalisation de permanences ; Sensibiliser, communiquer sur la rénovation énergétique.	Annuel

IND n°16 Coût des travaux d'amélioration de performance énergétique (AMEC).	Montrer l'évolution de la rénovation énergétique du patrimoine bâti des communes + L'engagement des communes.	0 €	Lancement du dispositif AMEC.	Annuel
Etat des systèmes de chauffage :				
IND n°17 Nombre de chaudières bois au sein des collectivités	Suivre l'évolution de la production locale de bois-énergie ; Améliorer la qualité de l'air.	Pas connaissance (sonder les communes)	Lancement du dispositif AMEC.	Annuel
Sensibilisation climat air énergie				
IND n°18 Nombre de participants à la manifestation climat air énergie	Dénombrer l'implication citoyenne dans les événements liés au climat, la transition énergétique.	A préciser.	Participer au village des artisans et introduire la thématique climat-air-énergie ; Promouvoir l'évènement.	Annuel
IND n°19 Nombre de citoyens engagés dans la démarche citoyenne	Suivre la dynamique du groupe citoyen.	A préciser.	Poursuivre le travail avec le groupe citoyen ; Développer des projets ENR, de mobilité ou d'alimentation.	Annuel
IND n°20 Nombre d'ambassadeurs éco-responsable	Suivi du développement homogène des éco-acteurs en interne.	A venir (2021).	Définir et mettre en œuvre une charte de l'éco-agent ; Sélectionner les ambassadeurs.	Annuel
IND n°21 Nombre d'enfants participants au défi « école à énergie positive »	Dénombrer l'engagement des écoles du territoire dans le défi.	A préciser.	Lancement du 2 ^{ème} défi des écoles à énergie positive ;	Annuel
IND n°22 Budget annuel alloué pour le climat-air-énergie	Suivre l'engagement de la CCHVS en faveur de la transition énergétique.	A préciser.	Trouver des financements provenant de partenaires pour certaines actions.	Annuel

Traitement des déchets / Economie circulaire

Indicateur	Enjeux suivis	Etat «0»	Action(s) en cours ou à venir	Rythme d'actualisation
IND n°23 Documents stratégiques existants	Mettre en place le Programme local de prévention des déchets ménagers assimilés PLPDMA 2022-2027 avec une démarche consultative	Diagnostic réalisé Fiches actions en cours de réalisation Validation fin 2021	Groupes de travail Validation par la CCES (commission consultative)	Bilan annuel Révision du PLPDMA tous les 6 ans
IND n°24 Tonnage de déchets produits par le territoire	Suivre l'évolution du de la production de déchets ménagers et assimilés en kg/hab/an	Production des déchets 2010 à 2020	Réalisation du bilan annuel 2020	Annuel
IND n°25 Nombre de chartes manifestations écoresponsables	Equiper les manifestations pour le tri et sensibiliser à la réduction des déchets	Charte mise en place en 2020	Etude des demandes des associations pour l'organisation de manifestation écoresponsable (signature d'une charte)	Annuel
IND n°26 Nombre de composteurs individuels distribués	Trier les biodéchets et réduire la production des ordures ménagères résiduelles	Nombre de composteurs distribués connu de 2009 à 2020	Distributions communales de composteurs	Annuel
IND n°27 Existence de tri à la source des biodéchets dans les structures de restauration collective, et pour les logements collectifs	Mettre en place le compostage dans les structures collectives en vue de réduire le tonnage des ordures ménagères résiduelles	Nombre de structures disposant de composteurs SMC connu de 2016 à 2020	Etude sur le tri des biodéchets	Annuel
IND n°28 Taux de valorisation	Suivre l'évolution de la valorisation des déchets et développer de nouvelles filières de recyclage	Taux de valorisation connu de 2010 à 2020	Bilan annuel	Annuel

Agriculture et alimentation locale

Indicateur	Enjeux suivis	Etat «0»	Action(s) en cours ou à venir	Rythme d'actualisation
IND n°29 Existence d'un PAT ou autre doc stratégique	Prise en compte de l'agriculture et de l'alimentation dans les politiques locales	PAT en cours de finalisation	Reconnaissance du PAT par l'Etat	Tous les 3 ans
IND n°30 Surface Agricole Utile	Maintien de la SAU.	247 km ²		Tous le 3 ans
IND n°31 Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'aides PAC	Démographie agricole	193 (2018-2019)	PAT	Tous le 3 ans
IND n°32 Nombre d'aides jeunes agriculteurs	Installation de nouveaux agriculteurs	18 (2018-2019)	PAT	Tous les 3 ans
IND n°33 Nombre de chefs d'exploitation	Démographie agricole	301 (2017)	PAT	Tous les 5 ans
IND n°34 Nombre d'emplois dans le secteur agricole	Démographie agricole	527 (2017)	PAT	Tous les 5 ans
IND n°35 Nombre d'exploitations agricoles engagées dans l'AB	Agriculture et environnement	14 (2019)	PAT	Tous les 3 ans
IND n°36 Nombre de producteurs en vente directe	Agriculture et distribution	27 (2021)	PAT	Tous les 3 ans

Actions en matière de biodiversité

Indicateur	Enjeux suivis	Etat «0»	Action(s) en cours ou à venir	Rythme d'actualisation
IND n°37 Linéaire de haies et état de la haie dans les zones à enjeux définies dans l'inventaire des haies.	La préservation et la mise en valeur du paysage et du patrimoine	Données 2018 : 1250 km dont - 76% de haies en bon état, - 14% des haies en dégradation en cours, - 10% de haies dégradés.	Atlas de biodiversité Préservation des haies dans le PLUi.	10 ans
IND n°38 Surface des boisements repérés au titre de l'article L-151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme	La protection des milieux naturels	2811 ha en 2019		6 ans et 10 ans
IND n°39 Utilisation du coefficient de biotope : Surfaces éco-aménagées par catégorie de construction.	Favoriser la biodiversité en milieu urbain	Pas de CBS en 2019 L'outil n'existait pas avant l'élaboration du PLUi		annuelle
IND n°40 Existence d'un atlas communale de la biodiversité et part de la commune classée en réservoir de biodiversité	Prise en compte de la biodiversité dans les politiques locales	En cours	Mise en œuvre de l'ABC	

Lutte contre l'artificialisation des sols

Indicateur	Enjeux suivis	Etat «0»	Action(s) en cours ou à venir	Rythme d'actualisation
IND n°41 Documents stratégiques existants	Réduction de la consommation d'espaces	SCOT approuvé le 17 octobre 2013 Et PLUi approuvé le 29 janvier 2020,	PLUi mis en révision le 24 février 2021 Suivi évaluation de la consommation d'espace dans le PLUi sur 5 critères	Annuel
IND n°42 Nombre de nouveaux logements en densification.	Consommation d'espace pour l'habitat. Objectif : 50 % minimum de la surface en densification	Etat année 1 en 2020 : 65 logements en densification (81 % des logements)		Annuel
IND n°43 Nombre de nouveaux logements en extension.	Consommation d'espace pour l'habitat. Objectif : 50 % maximum en extension, soit maximum 96.5 ha d'ici 2035 (15 ans)	Etat année 1 en 2020 : 15 logements en extension (0,7ha) (19 % des logements)		Annuel
IND n°44 Nombre de nouveaux logements en utilisant du bâti existant.	Accentuer le renouvellement urbain.	Etat année 1 en 2020 : 12 logements en changement de destination et rénovation	Etude stratégique en habitat lancée en décembre 2020 dont : Etude de la vacance + Etude d'optimisation des dents creuses à conduire Réalisation d'une étude pré-OPAH à l'échelle intercommunale.	Annuel
IND n°45 Surface consommée pour les zones d'activités.	Limiter la consommation d'espaces pour les activités tout en permettant le développement économique.	Etat année 1 en 2020 : 1,2 ha consommé dans les zones d'activités		Annuel
IND n°46 Surface consommée pour les équipements.	Limiter la consommation d'espaces tout en répondant aux besoins en équipement public.	Etat année 1 en 2020 : Pas de surface naturelle ou agricole consommée pour des équipements		Annuel

Eau et assainissement

Indicateur	Enjeux suivis	Etat «0»	Action(s) en cours ou à venir	Rythme d'actualisation
IND n°47 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	Indicateur de performance "Collecte et transport". Cet indicateur évalue, le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.	10/120	Amélioration cartographique	Annuelle
IND n°48 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)	Indicateur de performance "Collecte". Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	100% conforme	Action quotidienne, suivi nécessaire vis-à-vis des risques de pollution	Annuelle
IND n°49 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)	Indicateur de performance "Epuration". Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	100% conforme	Action quotidienne, suivi nécessaire vis-à-vis des risques de pollution	Annuelle
IND n°50 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)	Indicateur de performance "Epuration". Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	100% conforme	Action quotidienne, suivi nécessaire vis-à-vis des risques de pollution	Annuelle
IND n°51 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	Indicateur de performance "Epuration". Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard	83% et 92% conforme	Action quotidienne, suivi nécessaire vis-à-vis des risques de pollution	Annuelle

(P254.3)	des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.			
IND n°52 Débordements d'effluents chez les usagers (P251.1)	Indicateur de performance "Collecte". Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.	Aucun	Entretien régulier des installations afin de limiter les débordements	Annuelle
IND n°53 Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)	Indicateur de performance "Collecte". Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	1.32%	Réparations casses réseaux, etc.	Annuelle
IND n°54 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)	3,1 pour 100km	Nécessité de suivre régulièrement des tronçons en lien avec des casses réseaux	Annuelle
IND n°55 Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320)	Il s'agit des immeubles contrôlés pour lesquelles il a été constaté l'absence d'installation ANC.	292	Incitation aux travaux	Annuelle
IND n°56 Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267)	Les installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou des risques de pollution de l'environnement sont les installations correspondant à l'article 4 cas c de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	1504	Suivi	Annuelle
IND n°57 Nombre	Il s'agit des installations d'ANC présentant un danger	575	Incitation aux travaux	Annuelle

d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321)	pour la santé des personnes OU un risque avéré de pollution de l'environnement tel que défini à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012.			
IND n°58 Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166)	Il s'agit des installations qui, parmi celles contrôlées depuis la création du service, soit sont conformes suivant la vérification de l'exécution au sens de l'article 3b) de l'arrêté du 27 avril 2012, soit ne sont pas "considérées comme conformes", au sens de l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	2137	Suivi	Annuelle
IND n°59 Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.	81%	Suivi	Annuelle
IND n°60 Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (DC.306)	Il s'agit des installations d'ANC recevant des effluents, domestiques ou assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC.	5490	Suivi	Annuelle
IND n°61 Taux de fuite d'eau potable des réseaux du territoire	Rendement : 87.6 % en 2019	En cours	Suivi quotidien des débits de fuite	annuel